

# Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Février 2016



L'emploi des jeunes constitue un enjeu de société majeur au sein de l'Union Européenne avec un taux de chômage des jeunes de 22% en 2014, et particulièrement en France (24%). Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) traduit l'engagement de l'Union européenne face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs (*Not in Education, Employment or Training*).

Compte tenu du contexte socio-économique régional et de la situation qui demeure préoccupante pour les jeunes en Seine Saint Denis, le département a bénéficié de la clause de flexibilité de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes pour les zones infrarégionales. La programmation de l'IEJ en Ile de France, cohérente avec les objectifs stratégiques affichés dans les Programmes opérationnels IEJ (PO) et le plan d'action régional (PAR), s'est attachée à sécuriser l'utilisation des fonds tout en visant le renforcement des actions ou réponses existantes.

Cette programmation devrait permettre de faire émerger, bien que de manière marginale, des actions novatrices (dans leur dimension pédagogique) et de renforcer qualitativement les actions à destination des jeunes. En revanche, l'effet levier de l'IEJ sur le volume de jeunes pris en charge ou encore sur le renforcement des logiques de parcours semble plus incertain dans la région.

Le présent document constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Ile de France en 2015 et vient en complément du rapport national d'évaluation de l'IEJ en France en 2015.

## Rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Ile de France (département de la Seine-Saint-Denis)

# Sommaire

## Préambule

1. Dans un contexte où les politiques en faveur de l'emploi des jeunes sont actives dans le département, l'Initiative pour l'Emploi des jeunes constitue une réponse complémentaire à la situation préoccupante de l'emploi des jeunes en Seine Saint Denis en 2012
2. La programmation de l'IEJ en Seine Saint Denis répond à la volonté de sécurisation des actions et d'ouverture à l'innovation
3. L'Initiative pour l'emploi des jeunes pourrait faire émerger à la marge des actions nouvelles et peut-être favoriser le renforcement de la qualité du suivi proposé aux jeunes de Seine Saint Denis
4. Réponse aux questions évaluatives et recommandations
5. Annexes

# PREAMBULE

...ée par le Fonds  
...ns le cadre du  
...erational national  
... Emploi des Jeunes »



UNION EUROPEENNE



## L'emploi des jeunes européens constitue un défi de taille pour l'Union Européenne et la France

Consécutivement à la crise qui sévit en Europe depuis 2008, les chiffres du chômage ont explosé et les taux d'emploi n'ont cessé de décroître. Ce constat se vérifie particulièrement pour la **population jeune dont l'insertion sur le marché du travail est nettement plus difficile**.

Ainsi, le **taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint 22% en juin 2014 dans l'Union européenne** [1] et plus que jamais, le chômage des jeunes représente un **défi majeur pour l'ensemble des États membres**. Le nombre de jeunes européens de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) est évalué à **7,2 millions** [1] et le risque de voir se développer une population de jeunes NEET paupérisée et socialement exclue paraît critique.

Le **taux de chômage des jeunes en France est élevé** en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Au premier trimestre 2015, d'après l'INSEE, le taux de chômage des 15-24 ans en France métropolitaine s'élevait à **24,1%** soit une progression de 0,2 point par rapport au dernier trimestre 2014 [2]. En 2013, ce taux était trois fois plus élevé que celui du reste de la population française [2]. En outre, le **taux d'emploi des jeunes français reste faible** en comparaison de celui de leurs voisins européens : il s'élevait à 25% en 2013 contre 47% en Allemagne.

## Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes traduit l'engagement de l'Union européenne et des pays membres face à l'urgence de la situation des jeunes NEETs

Consciente de la criticité de la situation des jeunes et des impacts socio-économiques à long terme, la Commission européenne a adopté, en **décembre 2012, le paquet de mesures « Emploi des jeunes »** qui inclut une proposition **sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse**. Cette Garantie Européenne pour la Jeunesse vise à garantir que les jeunes NEETs âgés de 15 à 24 ans se voient proposer une « offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant le début de leur période de chômage ou leur sortie de l'enseignement formel ». Dès 2013, les Etats membres de l'Union Européenne ont adopté ce principe d'établissement d'une Garantie Européenne pour la Jeunesse, chacun des pays étant ensuite chargé d'établir un plan d'action pour la mettre en œuvre. En France, le plan national de mise en œuvre de la Garantie Européenne pour la Jeunesse a été adopté à la fin de l'année 2013 (nous reviendrons plus en détail sur le plan français dans la suite du document).

Le **Conseil européen de février 2013** a, par la suite, validé le lancement de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), fonds spécifique abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** dotée d'une hauteur de 8 milliards d'euros dont 6 milliards sur les années 2014 et 2015, avec pour objectif de renforcer le Paquet « Emploi des jeunes » et d'accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse. L'IEJ a alors été conçue comme un **instrument financier complémentaire aux fonds européens existants** (FEDER, FSE, FEADER, etc.) dont les règles de mise en œuvre sont intégrées au règlement du FSE 2014-2020.

L'IEJ s'adresse aux **régions des Etats membres ayant des taux de chômage des jeunes de plus de 25 %** en 2012. 20 pays (pour lesquels au moins une région est éligible) sont donc concernés par l'IEJ. A ce titre, la France, dont le taux de chômage des 15-24 ans était de 24,5% en 2012 [1], bénéficie de l'IEJ pour **16 de ses régions dont 3 pour un seul département** : Aquitaine, Auvergne, Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône), Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte.

La DGEFP, assure à travers son **PO national la mise en œuvre de l'IEJ sur les territoires concernés, pour le compte de l'Etat central et déconcentré (Direccte-Dieccte) en métropole et en Outre-Mer**. Elle est également autorité de gestion de l'enveloppe spécifique des Conseils Régionaux de la **Guyane, la Réunion** et de la **Provence-Alpes-Côte-D'azur** (pour le département des Bouches-du-Rhône) et pour **Mayotte**. La DGEFP gère ainsi 434 millions d'euros FSE-IEJ. La DGEFP est par ailleurs coordinatrice de la mise en œuvre de l'IEJ en France. Les **12 Conseils régionaux** des autres territoires éligibles aux financements IEJ sont également autorités de gestion des fonds FSE-IEJ, à hauteur de 98 millions d'euros. Leurs priorités d'actions sont décrites dans l'axe prioritaire ou l'objectif spécifique IEJ de leurs **12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ**.



## L'évaluation française de l'IEJ en 2015 vise à apporter un éclairage sur les grands choix de mise en œuvre de l'IEJ en France

L'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en particulier les points suivants :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Pour apporter cet éclairage, le présent rapport, après avoir rappelé le **contexte régional** et **l'état des lieux de la mise en œuvre de l'IEJ** (sections 1 et 2), l'étude se structure autour de **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** (section 3)

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

Elle s'attache enfin à répondre, autant que possible, aux **questions évaluatives** mentionnées ci-dessus et à proposer des **recommandations aux acteurs** pour la suite de l'IEJ (section 4) :

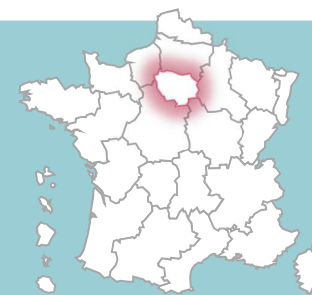
Pour cela, **d'octobre à mi-décembre 2015, environ 140 entités ont été consultées** : 74 opérateurs bénéficiaires ; 23 directions ou services de Conseils régionaux ; 26 directions ou services de DIRECCTE ; 16 directions ou services de l'Etat et 2 services de la Commission Européenne.

Dans un **contexte contraint par le manque de données et le déroulement en parallèle de la programmation**, cette évaluation s'est appuyée sur les **sources de données** suivantes (parfois partielles) pour établir les analyses :

- PON IEJ et PO FEDER-FSE-IEJ de la région Ile de France ;
- Données Eurostat, INSEE et DARES sur la politique de l'emploi et la situation de l'emploi des jeunes ;
- Données issues de Ma Démarche FSE (MDFSE) sur les opérations et les participants (à la date du 31/12/2015) ;
- Données chiffrées du conseil régional sur sa programmation ;
- Appels à projets Etat et DIRECCTE ;
- Marché d'achat de formation du conseil régional
- Documents de la DIRECCTE et du Conseil régional restituant l'instruction des dossiers et les décisions de financement (selon leur disponibilité) ;
- Documents des opérateurs (dossiers de demande, exemples de livrables et de dossiers jeunes selon leur disponibilité).

# SECTION 1

**Dans un contexte où les politiques en faveur de l'emploi des jeunes sont actives dans le département, l'Initiative pour l'Emploi des jeunes constitue une réponse complémentaire à la situation préoccupante de l'emploi des jeunes en Seine Saint Denis en 2012**



### Quelques Chiffres-clés sur la situation de l'emploi et la situation des jeunes en Seine St Denis en 2012 et 2014 [1] [2]

	SEINE-SAINT-DENIS		FRANCE ENTIERE	
	2012	2014	2012	2014
Nombres d'emplois et évolution depuis 2009 [2]	589 800 emplois (2,4%)	597 500 emplois (4,6%)	27 015 900 emplois (1,3%)	27 108 500 emplois (1,6%)
Nombre de personne et taux de chômage des plus de 15 ans	1 025 027 personnes au chômage (13,3%)	16,9%	2 861 900 personnes au chômage (9,8%)	3 026 200 personnes au chômage (10,3%)
Nombre et taux de jeunes de 15 à 24 ans au chômage	29 695 jeunes au chômage (33,9%)	nd	688 100 jeunes au chômage (19,4%)	666 600 jeunes au chômage (19,7%)
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans et évolution par rapport à 2009	28,1% [2] (nd)	nd	28% [1] (-6,7%)	27,9% [1] (-7%)
Nombre et taux de NEETs de 15 à 24 ans	20,4%	nd	989 000 jeunes NEETs (12,5%)	891 000 jeunes NEETs (11,4%)
Taux de décrochage scolaire chez les 18-24 ans	19,6%	22,1%	11,8%	9%
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 30-34 ans	45,6%	38,5%	43,3%	43,7%

## 1.1 La crise économique a eu des effets importants sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de Seine Saint Denis, d'avantage que dans les autres territoires d'Ile de France

### 1.1.1 Les taux de chômage et de précarité élevés en Seine Saint Denis constituent des freins à l'insertion dans l'emploi des jeunes

Avec **1,5 millions d'habitants**, la Seine Saint Denis est le troisième département le plus peuplé de la région Ile de France (11,9 millions d'habitants – source INSEE recensement), après les Hauts de Seine et Paris. La population de Seine Saint Denis est plutôt jeune, puisque les deux tiers des habitants ont entre 0 et 39 ans (454 000 personnes ont entre 20 et 39 ans) [3] et que le département compte **211 000 jeunes entre 15 et 24 ans**. Cela fait de la Seine Saint Denis le département qui compte le plus grand nombre de jeunes en Ile de France après Paris.

Le département a également **le taux de chômage le plus élevé de l'Ile de France**. En 2013 et 2014, il s'élevait à 12,8%, alors que le taux de chômage en Ile de France était de 8,7%.

Entre 2009 et 2015, le nombre de demandeurs d'emploi de Seine Saint Denis (Catégorie A) a augmenté de **39 670 personnes** [4]. D'après les données du recensement de l'INSEE [2], le nombre de jeunes de 15-24 ans au chômage en Seine Saint Denis s'élevait à 29 696 en 2012, sur une population active de 87 513 personnes pour cette tranche d'âge. Le taux de chômage des 15-24 ans était donc de 33,9% en 2012, bien au-delà de la moyenne nationale. Cette proportion ne semble pas avoir diminué puisque le PO régional indique dans son diagnostic que 30 910 jeunes de moins de 25 ans étaient demandeurs d'emploi en août 2014 [9]. Depuis 2008, l'augmentation du taux de chômage pour cette catégorie est de 48% [2].



### 1.1.2 La population de jeunes NEETs est surreprésentée en Seine Saint Denis

Taux de jeunes NEETS chez les 15 à 24 ans en Ile de France en 2010, 2012 et 2014 (en %)



En Ile de France, la part de NEETS est inférieure à la moyenne nationale depuis 2010, où la région comptait 10,6% de jeunes NEETS et 2014, année où le nombre de Neets a diminué pour atteindre 9,5%. **En revanche, en 2010, la part de jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en études ou en formation (NEET) de Seine Saint Denis est estimée à 20,4% des NEETS d'Ile de France.** Les jeunes de 15-24 ans en Seine Saint Denis représentent 13,4% des jeunes d'Ile de France. Les jeunes NEETS sont donc sur-représentés dans le département. Par ailleurs, la Seine Saint Denis compte 19% de jeunes en situation précaire de la région Ile de

France.

Les jeunes résidant en Seine-Saint-Denis sont confrontés à de grandes difficultés dans l'accès à l'emploi : sur 275 000 jeunes de 15 à 29 ans, près de 72 000 sont sans emploi, inactifs ou au foyer (soit 22,1 % des jeunes en Seine-Saint-Denis, contre 14,6 % en moyenne en Ile-de-France) ce qui constitue un socle important de jeunes qui pourraient rentrer dans la catégorie de NEET[5].

### 1.1.3 Enfin, les jeunes de Seine Saint Denis cumulent un certain nombre de freins à l'insertion dans l'emploi

Les situations de **décrochage scolaire** touchent particulièrement les jeunes du département et justifient une action renforcée. En Ile-de-France, le décrochage scolaire concernerait autour de 30 000 jeunes par an. La Seine Saint Denis est fragilisée par la **déscolarisation précoce des jeunes** : le croisement des données de Pôle emploi et des CFA de Seine Saint Denis permet d'identifier environ 10 000 décrocheurs, qui ont quitté l'enseignement sans aucun diplôme et ne sont plus inscrits nulle part.

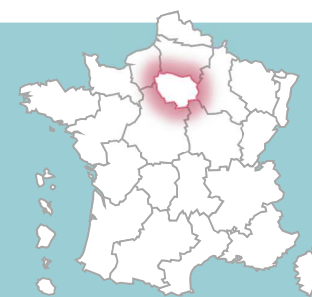
**Le taux de scolarisation des jeunes de Seine Saint Denis est bien plus faible que celui observé en petite couronne et en Ile-de-France (21 %),** mais identique à la moyenne nationale : à partir de 22 ans, moins d'un jeune sur deux vivant en Seine-Saint-Denis est scolarisé, soit 16 % d'entre eux. Près d'un jeune sur trois (entre 15 et 29 ans) arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant : cela représente 54 500 jeunes en 2009. La proportion de jeunes non scolarisés sans diplôme qualifiant est la plus élevée dans les communes de Clichy-sous-Bois, Aubervilliers, Bobigny ou encore à la Courneuve avec 45 % des jeunes dans cette situation. **Les jeunes de Seine Saint Denis sont globalement plus faiblement diplômés qu'ailleurs.** En matière de formation, les différences sont très marquées d'un département à l'autre en Ile de France : parmi les jeunes de moins de 26 ans, la part de diplômés du supérieur en Seine Saint Denis est de 23%, contre 31% en Ile de France ; 12 % des jeunes possèdent un diplôme de 2e ou 3e cycle, contre 25 % en Ile de-France. De même, 31% des jeunes ont un niveau V, soit 6 points de plus que l'Ile de France. La situation des jeunes en Seine Saint Denis doit surtout être analysée au regard des écarts avec l'Ile de France. En effet, les taux de scolarisation ou de diplômés des catégories citées ci-dessus sont dans la moyenne des jeunes français, mais **l'écart par rapport aux autres départements d'Ile de France** constitue un frein important à l'insertion dans l'emploi du département ou de la région pour tous ces jeunes. [6]

**Les jeunes de Seine Saint Denis sont également moins nombreux à poursuivre leurs études que dans les autres départements.** La part des diplômés reste globalement plus faible qu'ailleurs. 30 % des jeunes n'ont aucun diplôme et seuls 12 % ont un diplôme de second cycle, contre respectivement 20 % et 25 % en moyenne en Ile-de-France (INSEE). 43% des jeunes chômeurs de Seine Saint Denis n'ont aucune qualification.

**Le fait de résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (ZUS) peut constituer un frein supplémentaire à l'emploi des jeunes,** d'autant plus que ces zones sont moins bien desservies par les transports en commun. On observe qu'en Ile de France, 23% des jeunes suivis par les Missions locales résident en ZUS ; c'est le cas de **26% des jeunes de Seine Saint Denis.** De manière corollaire, la population des jeunes de 15 à 29 ans est particulièrement concentrée dans les quartiers d'habitat social. Au sein du département, cinq grandes zones présentent une proportion élevée de jeunes, supérieure à 25 % et parfois à 30 %. Il s'agit le plus souvent de quartiers classés en ZUS :

- Le nord-est du département : les Beaudottes et Rougemont à Sevran, La Rose des Vents-Cité Emmaüs-Les Merisiers à Aulnay-sous-Bois et une partie de Villepinte ;
- Noisy-le-Grand : Zus de Champy et du Pavé neuf ;
- Le cœur de Plaine Commune : les 4000 (La Courneuve), le Clos Saint-Lazare - Allende (Stains) ;
- Le centre du département : l'Abreuvoir (Bobigny-Drancy), Karl Marx - Paul Eluard (Bobigny) ou Etoile - Grémillon (Bobigny-Pantin) et une partie de Bondy ;





- Clichy-Montfermeil : le Grand Ensemble.

Pour ces jeunes, l'insertion dans l'emploi peut parfois constituer un vrai défi : l'accès aux zones d'emploi est parfois difficile, des discriminations à l'embauche sont aussi parfois constatées pour les jeunes habitants dans ces ZUS.

## 1.2 Le marché de l'emploi en Seine Saint Denis est porté par le dynamisme économique de l'Ile de France

### 1.2.1 Le dynamisme économique de la région contribue à l'activité des départements

Avec **12 millions d'habitants**, soit 18,3% de la population française, l'Ile de France contribue à produire le tiers de la richesse nationale et son PIB est de **600 milliard d'euros**. Elle accueille 6 millions d'emplois, dont 94% sont salariés. **Le PIB par habitant s'établit à 52 729 euros**, et a augmenté en moyenne de 0,9% par an entre 2000 et 2013, contre 0,3% sur le reste du territoire, où il s'élève en moyenne à 27 856 euros. La Seine Saint Denis se situe à un niveau légèrement inférieur avec un **PIB de 51 000€ par habitant en 2013**.

PIB/hab. 2013 [1]



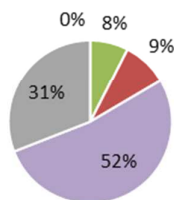
L'activité économique de la région s'appuie principalement sur le **secteur tertiaire** qui occupe une part de 90% ; le tertiaire marchand est prépondérant. Plus précisément, la part de la valeur ajoutée des activités financières et d'assurance, des activités immobilières, des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien représente 39 %.

La Seine-Saint-Denis bénéficie d'une attractivité économique réelle, tirée par la présence de l'aéroport de Roissy et la qualité du réseau de transport la reliant à Paris. Le département compte de nombreuses grandes entreprises, telles que PSA Peugeot-Citroën à Aulnay-sous-Bois, Aventis, Alstom, L'Oréal, Kodak, Aéroports de Paris ou Saint-Gobain. Ainsi, la Seine-Saint-Denis, dont le PIB atteint près de 2,5 % du PIB national, est classée **au deuxième rang des départements les plus riches de France**. Emblématique de ce changement, la Plaine Saint-Denis, qui accueille des entreprises industrielles et tertiaires en lien avec le secteur de la recherche et de l'innovation, est en train de devenir un pôle de compétitivité de dimension internationale. Cela fait du territoire un ensemble contrasté, où il est nécessaire de répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes afin qu'ils profitent des opportunités offertes par le dynamisme économique.

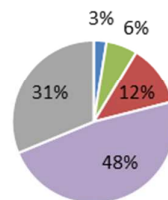
### 1.2.2 Le marché de l'emploi connaît des évolutions plutôt favorables en Seine Saint Denis, que les jeunes du département ont pourtant des difficultés à exploiter

La Seine Saint Denis a une répartition sectorielle assez similaire à l'Ile de France qui se reflète dans la structure de l'emploi : le tertiaire marchand représente 52% des emplois, et le non marchand 31%. L'emploi dans le secondaire occupe environ 17% des emplois alors que le secteur primaire est inexistant en Seine Saint Denis. La localisation départementale des emplois s'est également modifiée au cours de la dernière décennie au profit du département : la Seine-Saint-Denis a ainsi enregistré une augmentation importante de son emploi (+10,2%), répartie entre la zone d'emploi de Paris et celle de Roissy.

Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2012 en Seine St Denis [2]

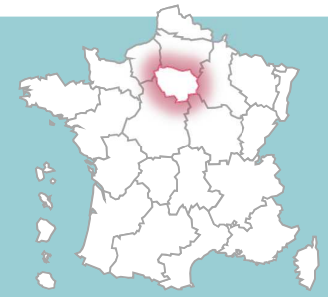


Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en France métropolitaine [2]



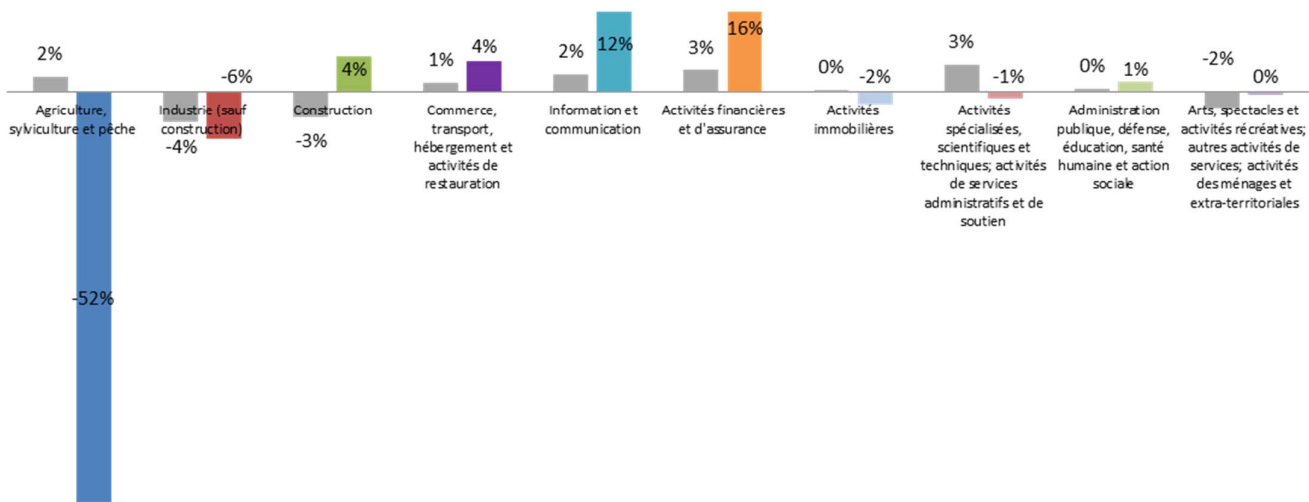
- Agriculture
- Construction
- Industrie
- Tertiaire marchand
- Tertiaire non-marchand

Comparativement au reste de l'Ile de France, l'emploi des jeunes de Seine Saint Denis est davantage concentré dans la construction et



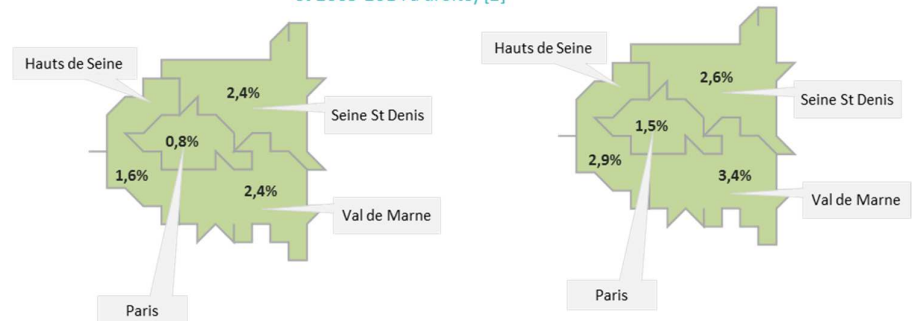
le commerce (18% des jeunes de 15 à 29 ans, qui sont des secteurs qui ont plutôt connu une évolution favorable entre 2009 et 2014, l'emploi salarié augmentant de 4% dans ces deux secteurs. [6]

Evolution 2009-2012 comparée (France en gris et Seine St Denis en couleurs) des emplois salariés par secteur d'activité [2]



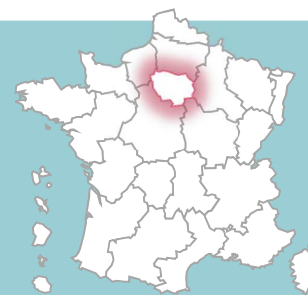
De manière générale, **l'évolution de l'emploi est plutôt favorable dans le département**, y compris au regard des départements voisins. La Seine St Denis voit ainsi augmenter l'emploi de 2,4% entre 2009 et 2012, et de 2,6% entre 2012 et 2014, notamment en raison de la hausse des services aux entreprises, bien implantées dans le département. Le dynamisme de ce secteur contribue par ailleurs à l'augmentation de l'emploi intérimaire (+7,5% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014). Ce dynamisme permet de compenser la contraction du marché dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

Evolution du marché de l'emploi (2009-2012 à gauche et 2009-2014 à droite) [2]



Dans le secteur de l'industrie, **la filière textile est surreprésentée dans le département**, employant 8733 salariés. 53% des effectifs salariés de la filière se trouvent dans le commerce de gros de l'habillement et des chaussures (contre 42% en Ile-de-France). L'industrie du cuir et de la chaussure est également sur représentée en Seine Saint-Denis (17% contre 9%) alors que l'industrie de l'habillement y est sous représentée (17% contre 32%). La hausse des effectifs salariés de la filière textile entre 2009 et 2014 (solde positif de 888 emplois) est en grande partie imputable à l'augmentation constatée dans le commerce de gros de l'habillement et des chaussures (+806 salariés). [7]

Pour autant, cette situation n'est pas suffisante pour lever les nombreux freins à l'entrée sur le marché du travail des jeunes du département, dont l'insertion est très lente. Les jeunes sortis précocement du système scolaire, sans aucun diplôme, ou avec une



qualification jugée insuffisante par les entreprises, ont de fortes difficultés à s'insérer sur le marché du travail, en particulier en Seine-Saint-Denis, où ils font face à la concurrence de jeunes diplômés d'Ile de France qui viennent travailler en Seine Saint Denis. De nombreux jeunes actifs arrivent en outre sur le marché du travail sans ou avec des formations peu adaptées aux offres d'emploi, locales ou régionales.

Concernant les jeunes actifs qui sont en emploi, les conditions sont plus difficiles que la moyenne régionale et sont caractérisées par une forte diversité des situations plutôt précaires et instables, situations qui touchent une large partie de la jeunesse depuis plusieurs décennies dans son ensemble (les jeunes au cœur de la précarisation de la relation d'emploi et d'une flexibilité accrue du marché du travail). **Les jeunes intérimaires représentent 10,3 % des 20-24 ans** contre seulement 3,1 % en moyenne régionale. La situation des jeunes de Seine-Saint-Denis est marquée par une forte précarité, voire pour certains, une « **désinstitutionnalisation** » par rapport au monde professionnel et à la société.

### 1.3 Les politiques de soutien à l'inclusion, la formation et à l'emploi de la région s'appuient sur de nombreux dispositifs des pouvoirs publics

#### 1.3.1 La DIRECCTE Ile de France vise tant l'accès à l'emploi des jeunes que le retour à l'emploi des personnes en voie d'exclusion professionnelle

La DIRECCTE Ile de France est fortement mobilisée pour renforcer les modalités d'inclusion des jeunes les moins qualifiés, qu'elle considère comme un public prioritaire, à travers plusieurs orientations : le soutien à la formation professionnelle, la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement professionnel des jeunes sans qualification et le retour à l'emploi des jeunes via les emplois d'avenir.

Les missions locales sont constituées en un réseau très dense en Ile de France avec 76 missions et 167 antennes qui ont suivi environ 188 000 jeunes en 2014. **Les 14 missions locales de Seine Saint Denis ont quant à elle accueilli 16 496 jeunes en 1<sup>er</sup> accueil en 2013, et 4598 CIVIS**, ce qui est deux fois plus élevé que les autres départements d'Ile de France. 93% des jeunes accueillis par ces missions locales ont entre 18 et 25 ans, et 65% ont un niveau d'éducation situé entre les niveaux IV et V [8].

La DIRECCTE met également en place la boîte à outils nationale de l'emploi, avec en particulier **des dispositifs dédiés aux jeunes. Les emplois d'avenir sont fortement mobilisés en Ile de France** : 20 677 jeunes sont entrés en emploi d'avenir depuis 2012, dont 11 742 à la fin 2014, et **16% des conventions ont été signées en Seine Saint Denis**, ce qui reflète la surreprésentation des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle dans ce département.

La DIRECCTE investit par ailleurs dans des **dispositifs permettant de lutter contre le chômage de longue durée, qui peuvent également s'adresser aux jeunes** : Contrats aidés (**23,1% de moins de 26 ans en bénéficient en Seine Saint Denis**), Insertion par l'activité économique (**la Seine Saint Denis compte 62 structures d'insertion sur 402 en Ile de France et 3000 salariés**), appui à la création et la reprise d'entreprises. Enfin, elle s'implique également sur le volet emploi de la politique de la ville et a fortement contribué à l'élaboration des nouveaux contrats de ville.

La DIRECCTE s'appuie sur le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP), qui permet d'associer à la fois le Conseil régional et les acteurs locaux de l'emploi et de l'inclusion pour construire un parcours global et intégré d'accès à l'autonomie et à l'emploi des jeunes. Enfin, **un plan d'action régional interministériel de l'Etat en faveur de la jeunesse** présenté le 3 juin 2013 pour 2014-2017 articule l'ensemble des actions touchant les trajectoires de jeunes : l'accès à l'emploi, la lutte contre le décrochage scolaire, l'accès au logement, à la santé, ainsi que l'autonomie et l'accès aux droits.

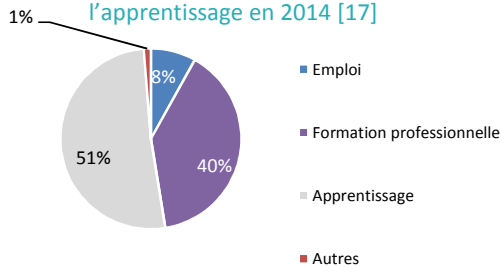
#### 1.3.2 Le Conseil régional de son côté met les jeunes au cœur de son action en faveur de la formation professionnelle et a fait de l'apprentissage un atout régional

Le Conseil régional n'a pas une politique transversale en faveur des jeunes mais agit sur des politiques ciblées en fonction des compétences que lui ont conférées les lois relatives à la décentralisation, et qui lui attribuent le rôle de chef de file en matière de



développement économique, de formation et d'apprentissage. Dans le cadre de ses compétences en matière de **formation tout au long de la vie**, le Conseil régional d'Ile de France consacre, dans son budget 2015, **316,1 millions d'euros à l'apprentissage, 269,8 millions d'euros à la formation professionnelle, et 38,5 millions d'euros à l'emploi (Emplois tremplin et emplois d'avenir).**

Part du budget régional dédié à l'enseignement, la formation et l'apprentissage en 2014 [17]



Plus précisément, la région soutient les CFA, à la fois pour les travaux dans les CFA et la prime aux employeurs pour les entreprises de moins de 11 salariés, mais également en termes d'accompagnement (formation des formateurs, réseau des développeurs, dispositifs d'accès à l'apprentissage). Au titre de l'enseignement supérieur, elle a mis en place un dispositif inédit sous forme d'expérimentation pour aider les détenus à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur (octroi de bourses)

Le Conseil régional soutient la formation professionnelle au travers d'expérimentations, du soutien à l'accompagnement individuel et collectif et aux initiatives locales. Depuis la loi de 2014 elle est également en charge de l'accompagnement à la VAE, de la formation des demandeurs d'emploi et des personnes sous main de justice, et de l'animation du SPRO.

Par ailleurs, d'autres actions visent à promouvoir la citoyenneté et l'égalité auprès des lycéens d'Ile de France, et à développer un regard critique sur l'information. La région a un partenariat avec le Centre d'information et de documentation jeunesse.

### 1.3.3 Au-delà de l'Etat et de la Région, le département de Seine Saint Denis bénéficie de l'implication forte du conseil départemental et peut s'appuyer sur un tissu d'acteurs très dense sur l'ensemble du territoire

Le Conseil département de Seine Saint Denis est fortement impliqué dans l'accompagnement des jeunes : il investit **80 millions d'euros** pour l'éducation et la jeunesse en 2015, sur un budget total de 2,3 Milliards d'euros. Il pilote notamment le Fonds départemental d'aide aux jeunes, lancé en 2014, qui a pour finalité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes séquanodionysiens âgés de 18 à 25 ans, éprouvant des difficultés, inscrits dans une démarche d'insertion et bénéficiant d'un suivi régulier par un référent.

**L'action du Conseil départemental est appuyée par un réseau d'acteurs dense qui accompagnent l'emploi et l'insertion des jeunes :**

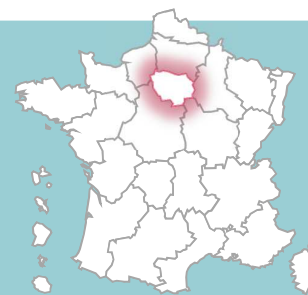
Il soutient les quinze missions locales réunies dans le réseau Convergence 93 et l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance répartie sur quatre sites. Les GRETA de Seine Saint Denis sont intégrés à l'Académie de Créteil et la Seine Saint Denis en compte sept sur son territoire, qui proposent des bilans de compétence, des formations et de la validation des acquis de l'expériences.

Enfin, le réseau Convergence 93 et l'Etat se sont mobilisés pour mobiliser les acteurs de l'alternance à partir du constat selon lequel moins de 7% des 34 964 établissements du département s'engagent à recruter des jeunes en alternance. Le réseau Convergence 93 mobilise d'autres acteurs : 15 CIO, 18 agences Pôle emploi, et 3 agences Cap Emploi.

### 1.4 C'est dans ce contexte que la région Ile de France a bénéficié d'une enveloppe IEJ de pour la Seine Saint Denis

La partie du règlement FSE 2014-2020 traitant de l'IEJ prévoit la possibilité de mettre en œuvre une mesure de flexibilité de l'IEJ, qui permet de ventiler jusqu'à 10% des crédits alloués à la France hors des régions éligibles à l'IEJ, au niveau départemental. C'est le critère du taux d'emploi qui a permis de retenir les départements ayant besoin d'un soutien renforcé, avec un seuil fixé à 30% en 2010. **Une enveloppe de 25 millions d'euros** est consacrée aux trois départements situés hors des régions éligibles (Midi-Pyrénées, Bouches du Rhône et Seine Saint Denis).

Compte tenu des difficultés rencontrées par les jeunes de Seine Saint Denis et leur éloignement durable de l'emploi dans une zone pourtant dynamique, l'appui de l'IEJ au département est justifié. Il y a une faiblesse structurelle et un retard conséquent des jeunes par rapport aux autres départements d'Ile de France qui nécessite de renforcer le soutien, voire de trouver de nouveaux modes d'ingénierie.

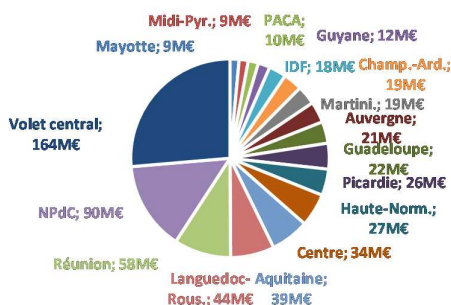


Au total 5 764 278 € sont dédiés à l'axe IEJ du Programme Opérationnel Régional pour la période 2014-2020.

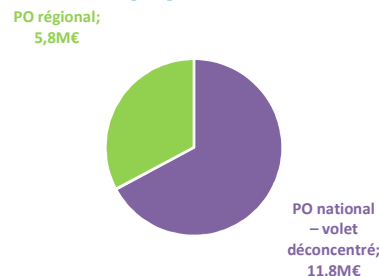
A ce titre, le Département de Seine Saint Denis, qui est organisme intermédiaire, doit consacrer sa dotation 900 000€ (450 000 euros de FSE et 450 000 euros d'IEJ) pour soutenir des actions d'insertion socioprofessionnelle des jeunes NEET du territoire.

La dotation de la DIRECCTE Ile de France au titre de l'IEJ est de 5 933 424€ au titre de l'IEJ, sur un total de 11,8 M€ de crédits ouverts.

### Enveloppes IEJ+FSE allouées par territoire [13]



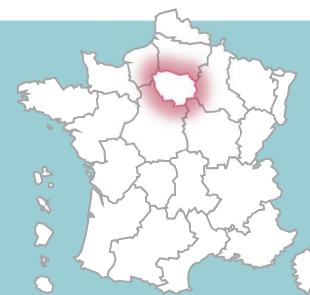
### Répartition de l'enveloppe IEJ+FSE allouées à la Seine St Denis par PO [13]



	Financement IEJ	Financement FSE	Contrepartie nationale	Taux de cofinancement Union Européenne
PO national volet déconcentré	5,9 M€	5,9 M€	1 M€	92%
PO régional	2,9 M€	2,9 M€	2,9 M€	66,6%
<b>TOTAL</b>	<b>17,6 M€</b>		<b>M€</b>	<b>73%</b>

## SECTION 2

La programmation de l'IEJ en Seine Saint Denis répond à la volonté de sécurisation des actions et d'ouverture à l'innovation



## 2.1 En région Ile de France, l'ambition est de mobiliser l'IEJ pour renforcer l'accompagnement personnalisé des jeunes NEETs de Seine Saint Denis faiblement qualifiés vers des solutions d'emploi, de formation, d'apprentissage ou de stage

### 2.1.1 L'Etat et la région ont opté pour une stratégie de renforcement, pour les jeunes NEETs, des actions existantes dans le cadre des politiques actuelles, tout en favorisant l'émergence de projets innovants

Dans l'esprit de la **Garantie européenne pour la jeunesse** qui consiste à proposer aux jeunes « une offre de bonne qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel », le Conseil régional mobilise un axe de son Programme opérationnel pour l'IEJ dans une logique d'intervention précoce.

Au regard des multiples difficultés rencontrées par les jeunes de Seine Saint Denis (faible niveau de diplôme, décrochage, et formations initiales peu adaptées au marché de l'emploi) et dans le cadre d'intervention élargi du Conseil régional pour la formation et l'emploi des jeunes, le programme opérationnel mobilise l'IEJ sur un champ large qui inclut des actions d'accompagnement vers le retour en formation et la qualification, ainsi que l'insertion et l'articulation avec les entreprises dans les bassins d'emploi [9] :

« Le POR contribuera à renforcer la stratégie régionale en matière de formation professionnelle à l'attention des personnes sans emploi mais également sans qualification. Ce public est particulièrement fragilisé et nécessite un accompagnement individualisé s'inscrivant dans une logique de parcours. »

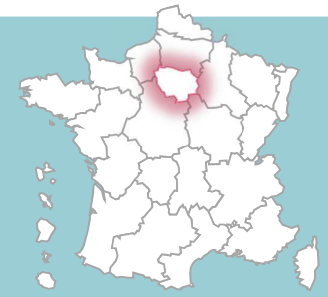
Les actions pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes en Seine Saint Denis portent sur les champs d'intervention du FSE couverts par le PO régional FEDER-FSE (formation, apprentissage, appui à la création d'activité) et les champs relevant des compétences du département en matière d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre de son Programme départemental d'insertion (actions d'insertion de formation, accompagnement socioprofessionnel individualisé visant l'accès à l'emploi).

#### Trois types d'actions sont identifiés :

- **Soutien aux actions de repérage des jeunes NEETs dans le département de Seine Saint-Denis** : les jeunes identifiés se voient proposer des actions d'accompagnement répondant à leurs besoins et à leurs profils spécifiques en vue de leur intégration vers l'emploi (appui aux acteurs dans le repérage des jeunes NEETs, appui à la Mission de Lutz contre le décrochage scolaire, appui aux projets émanant des acteurs locaux en charge de l'action sociale auprès des jeunes notamment les projets de ville, équipes de prévention) ;
- **Actions de sécurisation des parcours d'insertion par la formation pré-qualifiante et qualifiante** : actions de préparation et de pré-qualification à destination de jeunes préalablement à leur prise de fonction sur des postes identifiés, actions de formations longues et qualifiantes, actions de formations collectives à destination des jeunes engagés dans une action d'insertion, actions favorisant l'accès à l'emploi à travers l'IAE, actions d'accompagnement vers un parcours d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes éloignés de l'emploi et dont les difficultés ne permettent pas un accès direct à un dispositif d'insertion ;
- **Appui à l'entrepreneuriat des jeunes NEET peu ou pas qualifiés** : en tenant compte de la spécificité du public Neets, un soutien à l'accompagnement vers la création d'entreprise est proposé ; le dispositif de « Groupement de créateurs » est également ciblé.

Les **orientations de la DIRECCTE**, autorité de gestion déléguée du PO national en Ile de France, ont **pleinement puisé dans les 2 principaux objectifs du PO** national IEJ: « repérer et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail » et « inscrire les jeunes NEET dans des parcours d'accompagnement qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [10].

La DIRECCTE a lancé un appel à projets ciblant les **actions d'accès à l'emploi** (préparation à l'emploi, préparation aux entretiens d'embauche, culture d'entreprise, relations avec les entreprises, intermédiation, accès à l'apprentissage, soutien à la mobilité et à l'installation des apprentis). Elle insiste sur l'accompagnement social renforcé et personnalisé des jeunes NEETs au sein de la structure



d'accueil, ainsi que sur le **caractère innovant des actions**, dans une perspective de changement à plus long terme :

« L'IEJ vise à apporter une réponse aux difficultés sociales et économiques auxquelles se trouvent confrontés les jeunes NEET de Seine--Saint Denis mais aussi à renforcer à plus long terme la compétitivité économique du territoire. »

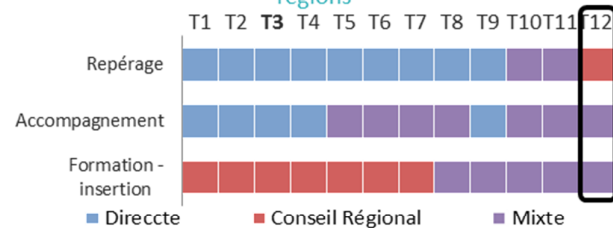
### 2.1.2 L'ambition commune de l'Etat et de la région est aussi de s'appuyer sur leurs champs de compétences respectifs pour proposer des réponses adaptées aux jeunes

Les lignes de partage adoptées en Ile de France pour l'IEJ ciblée en Seine Saint Denis sont un cas unique au regard de l'ensemble des régions éligibles à l'IEJ. En effet, le cofinancement par le FSE des actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire relève du PO régional FEDER-FSE 2014-2020. Ce partage de compétences est prévu par l'accord régional du 17 février 2015 relatif aux lignes de partage entre l'Etat et la région pour le FSE et l'IEJ pour l'ensemble de la programmation 2014-2020. Par voie de conséquence, le repérage des jeunes NEETs relève également de la partie IEJ gérée par le Conseil régional dans le cadre de son PO FEDER-FSE. L'objectif est de garantir la bonne articulation des interventions des autorités de gestion et d'éviter les risques de double financement. Ainsi, le Conseil régional prévoit bien des actions d'appui aux acteurs dans le repérage des jeunes NEETs, dont les Missions locales.

Les actions d'accompagnement et de formation-insertion professionnelle sont réparties entre les deux autorités de gestion. Là aussi, cette configuration n'existe que dans une seule région.

La proximité des champs d'intervention des autorités de gestion a été clarifiée dans le cadre d'un travail partenarial important entre le Conseil régional et la DIRECCTE en amont de la programmation et un Plan d'action régional (PAR) a été adopté pour préciser les lignes de partage, éviter les doubles financements d'actions, en cohérence avec champs de compétences respectifs.

Modèles de ligne de partage retenus au sein des 12 régions



Repérage	Accompagnement	Formation - insertion
PO national – volet déconcentré (État-Direccte) [9]		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions d'accès à l'emploi : préparation à l'emploi, préparation aux entretiens d'embauche, culture d'entreprise, relations avec les entreprises, intermédiation, accès à l'apprentissage, soutien à la mobilité et à l'installation des apprentis</li> </ul>		
<div style="display: flex; align-items: center;"> <span>Jeunes diplômés ou non, qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation</span> </div>		
PO régional (Conseil Régional) [9]		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de repérage</li> <li>▪ Formations pré-qualifiantes et qualifiantes</li> <li>▪ Apprentissage</li> <li>▪ Accompagnement à la création d'activité</li> </ul>		
<div style="display: flex; align-items: center;"> <span>Jeunes diplômés ou non, qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation</span> </div>		

La gouvernance mise en place permet de favoriser la bonne coordination des financements. Des fiches de synthèse des instructions





sont échangées entre les autorités de gestion en amont des comités de programmation, afin d'éviter le double financement et de s'assurer de la cohérence des actions portées.

Dans le cadre des comités de programmation, co-présidés par l'Etat et la Région, les autorités de gestion assurent le rôle de **co-animateurs croisés** des deux comités de programmation.

Afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs ait une lisibilité de la programmation des autorités de gestion, mais aussi de sécuriser la gestion de l'IEJ et de piloter l'atteinte des résultats fixés, la DIRECCTE co-anime des **réunions de coordination régionale** avec le Conseil régional, auxquelles participent notamment, l'unité départementale de la DIRECCTE et le Conseil départemental en sa qualité d'OI de la Région. La Préfecture de Seine-Saint-Denis, le DRDFE et la DRJSCS sont également invités. Six réunions ont eu lieu en 2015. Elles permettent l'avancée des instructions, des discussions sur la méthode (éligibilité des publics, coordinations des porteurs), et de rendre compte des décisions prises par les autorités de gestion. Ce travail est facilité par l'habitude du travail en commun qu'ont la DIRECCTE et le Conseil régional et contribue à une meilleure lisibilité pour les porteurs de projet dans un cadre de gouvernance pas complètement simple et qui diffère du portage des actions de droit commun. **Deux réunions d'information régionales publiques ont par ailleurs été co-animées** par la DIRECCTE, le Conseil régional et le Conseil départemental (avril et juillet 2015) : l'objectif est d'informer les opérateurs du territoire pouvant proposer des projets au financement de l'IEJ des conditions d'éligibilité, dans un cadre coordonné entre la DIRECCTE et le Conseil régional.

**Toutefois, la gouvernance choisie pour mettre en œuvre l'IEJ a aussi freiné les approches intégrées : deux autorités de gestion avec des systèmes d'information différents rendent l'interopérabilité et la complémentarité des actions très complexes.**

## 2.2 Au 31 décembre 2015, la programmation des deux autorités de gestion reflète avant tout une stratégie de sécurisation de la programmation

### 2.2.1 Le Conseil régional a sécurisé l'utilisation des fonds IEJ en ciblant majoritairement des actions de pré-qualification et qualification, même s'il a adopté une approche assez ouverte formellement

L'approche de programmation du Conseil Régional résulte de deux éléments :

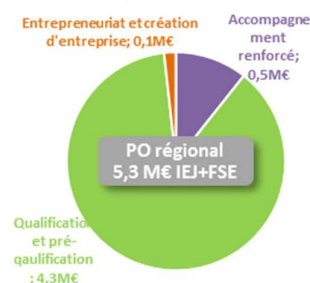
- **des orientations stratégiques décrites dans le PO FEDER-FSE et déclinées dans le contexte régional spécifique** de la Seine Saint Denis ;
- **de contraintes** qui ont également conditionné l'approche de la Région :

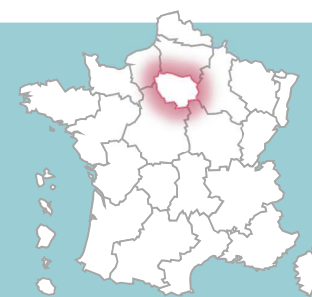
D'une part, la mise en œuvre de l'IEJ a dû se faire dans un contexte compliqué. Les arbitrages rendus tardivement sur l'IEJ ont conduit les Conseils régionaux à finaliser leurs Programmes opérationnels rapidement fin 2014 en y intégrant l'IEJ, alors qu'il fallait également terminer la programmation 2007-2013. Par conséquent, la réflexion stratégique autour de l'axe IEJ n'a pas été réellement approfondie et le Conseil régional a davantage mis sur ses compétences (en matière de formation notamment dans le cadre de l'AAP) et sur l'animation par le Conseil départemental qui a joué le rôle de filtre dans la sélection des projets. Cela a eu l'inconvénient de sélectionner les partenaires habituels de l'accompagnement et de la formation des jeunes.

Cependant, la mise en place de l'IEJ a été facilité par le périmètre géographique concerné (un seul territoire) ce qui a permis davantage de concertation avec le Conseil départemental.

La logique d'AAP mise en œuvre par le Conseil régional s'inscrit toutefois dans la **volonté d'ouvrir la programmation**, contrairement à d'autres régions qui ont sécurisé le financement sur leur PRF. Ainsi **l'approche choisie est assez large** puisqu'elle va du repérage à l'accompagnement professionnel (stage, emploi, formation, apprentissage). **Mais**

Typologie des actions programmées sur le PO régional [11]





**les candidats retenus dans l'AAP portent surtout des actions de formation** (1,13 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 4,27 millions d'euros du marché de formation professionnelle).

**La délégation de crédits au Conseil départemental (950 000€) a tout de même permis de porter des actions d'inclusion sociale et de repérage** pour les jeunes NEETs ayant des problématiques sociales plus fortes, notamment via les structures EDI qui proposent une offre d'accompagnement global et les chantiers éducatifs dédiés à l'insertion par l'activité économiques. Les actions ont démarré, pour la plupart, début 2016.

*Tableau récapitulatif des actions programmées sur le PO régional IEJ en Ile de France*

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Conseil départemental 93	Collectivité territoriale	Espaces de Dynamique d'insertion pour jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification, ou avec mais très éloignés de l'emploi. Des problématiques sociales plus fortes.	Accompagnement renforcé	353 280 €	480
Conseil départemental 93	Collectivité territoriale	Marché d'insertion - chantiers éducatifs	Accompagnement renforcé	171 600 €	60
Conseil départemental 93	Collectivité territoriale	Opération Jeunes majeurs isolés : FLE, alphabétisation	Qualification et pré-qualification	113 520 €	A venir
Conseil départemental 93	Collectivité territoriale	Marché d'insertion - chantiers éducatifs	Accompagnement renforcé	230 880 €	A venir
DORANCO ESPACE MULTIMEDIA	Organisme de formation	Formation au métier de technicien(ne) d'assistance en informatique	Qualification et pré-qualification	355 804 €	96
SYNERGIE ASSOCIES	Association	Mise en œuvre d'une école du Web permettant l'accès aux métiers du numérique pour des jeunes sans qualification issus des quartiers prioritaires de la ville de Noisy-le-Grand (93)	Qualification et pré-qualification	272 052 €	15
SIMPLON CO	ESS	Just Code it "Formation de jeunes NEET aux métiers en tension du numérique"	Qualification et pré-qualification	299 061 €	200
ENSEMBLE POUR L'EMPLOI	Association	Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des NEET de Seine-Saint-Denis à travers l'accompagnement du Groupement de Créateurs	Entrepreneuriat et création d'entreprise	85 443 €	100
CENTRE DE FORMATION LOUISE COUVE	Association	Formation qualifiante de brancardiers	Qualification et pré-qualification	125 210 €	55
Conseil régional IDF	Collectivité territoriale	Marché "Pôles de projet professionnels"	Qualification et pré-qualification	4 274 158 €	1128
NAIAS FORMATION	Association	Accueil d'un public de jeunes au sein d'une session de personnes en reconversion ou porteurs de projet pour créer l'émulation et favoriser leur insertion professionnelle		108 000 €	28

**2.2.2 La DIRECCTE, tout en veillant à la sécurisation de la programmation dans le choix des opérateurs, a également eu une approche tenant compte de la plus-value des opérations proposées pour les jeunes sur le plan de la qualité de l'accompagnement**

La programmation de la DIRECCTE résulte de deux Appels à Projets lancés annuellement en 2014 et 2015, qui ciblent des actions d'accompagnement social et professionnel. La stratégie mise en œuvre illustre la volonté de financer des actions innovantes et de



concentrer les financements sur des opérations pluriannuelles touchant un grand nombre de participants NEETs, dans l'esprit du PO national IEJ.

Dans les faits, la **programmation se distingue par un nombre relativement limité d'actions programmées au 31/12/2015** (11 actions – source MDFSE) et une **forte sous-programmation** : elle est surtout liée à la sélection opérée par la DIRECCTE qui s'est attachée à vérifier de manière rigoureuse la viabilité des opérateurs et le caractère éligible des projets proposés eu égard au risque de double financement avec les actions IEJ portées par le volet central (Garantie Jeunes) Par ailleurs, des opérations de mobilité européennes ont été abandonnées en raison de la complexité du montage du projet au regard des règles de gestion FSE/IEJ ; La programmation du deuxième appel à projets, début 2016, devrait permettre de rattraper le retard de la programmation. La DIRECCTE prévoit en effet d'atteindre 98% de programmation au premier semestre 2016.

**La volonté de la DIRECCTE d'inciter les porteurs de projet à proposer des opérations réellement nouvelles ayant fait l'objet d'une réflexion préalable sur l'ingénierie pédagogique** a également nécessité un temps d'adaptation qui a pesé sur le démarrage de la programmation : Pour sortir du mode subvention de certains opérateurs, la DIRECCTE a accompagné plus fortement que dans les programmations précédentes les porteurs de projet dans la définition des projets. Elle a aussi encouragé les porteurs de projets à aller plus loin dans leurs idées : certains opérateurs ont été frileux dans le 1<sup>er</sup> AAP mais étoffent leur projet par avenant.

L'analyse des résultats effectivement obtenus à travers la programmation (section 3) devrait permettre de tirer de premières conclusions de l'impact de ces choix.

Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré [10]

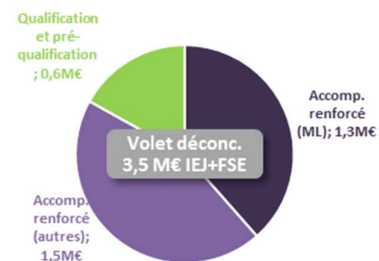
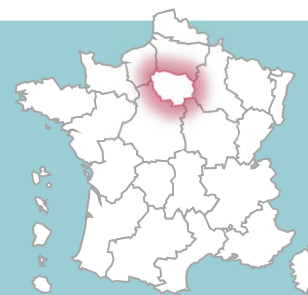


Tableau récapitulatif des actions programmées sur le volet déconcentré du PO national IEJ en Ile de France



Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Maison de l'Emploi du Territoire de Plaine Commune	Groupement d'intérêt public	Intermédiation vers l'emploi	Accompagnement renforcé	183 266 €	180
Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement	Association	EXTRA MUROS / UNE DEUXIEME CHANCE POUR TOUS	Accompagnement renforcé	81 253 €	128
Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Ile de France	Association	AVENIR PRO	Accompagnement renforcé	128 611 €	100
Mission Locale Intercommunale	Mission locale	Accompagnement renforcé des jeunes sous main de justice	Accompagnement renforcé	166 233 €	80
Communauté d'agglomération Est Ensemble	Etablissement public	La fabrique de l'expérience: la mobilité comme levier d'insertion professionnelle pour 40 jeunes	Accompagnement renforcé	101 901 €	40
Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes	Association	Accompagnement Métiers Compétences Emploi	Accompagnement renforcé	506 474 €	170
MAIRIE DE DUGNY	Collectivité territoriale	Dynamique emploi	Accompagnement renforcé	206 800 €	100
Convergence93	Mission locale	Accompagnement Renforcé des demandeurs d'emploi jeunes NEET des Missions Locales de Seine-Saint-Denis	Accompagnement renforcé	1 169 550 €	1300
SOS Insertion et Alternatives	Association	Jeunes d'Avenir 93	Accompagnement renforcé	295 508 €	200



Savoirs et Formation	Association	POLE PERMANENT D'INSERTION pour Jeunes NEET de Seine-Saint-Denis	Accompagnement renforcé	273 900 €	60
IMPULSION 75	Association	Projet IEJ	Accompagnement renforcé	355 968 €	50

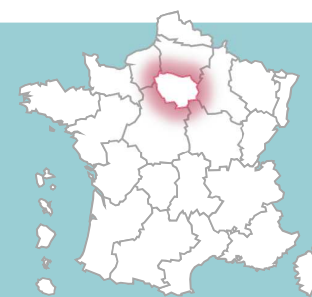
**Tableau récapitulatif de l'approche de programmation privilégiée en Ile de France**

*Le descriptif des différentes démarches se trouve en annexe 4.1*

	Approche de programmation sécurisée		Démarche d'ouverture formelle		Démarche volontariste dans la construction de l'offre
	1	Modèle mixte		Modèle mixte	
		2	3	4	5
<b>Choix région Ile de France</b>		Direccte 	Conseil Régional 		
<b>Choix des autres régions</b>	0 DIRECCTE 3 Conseils régionaux	5 DIRECCTE 3 Conseils régionaux	6 DIRECCTE 2 Conseils régionaux	3 DIRECCTE 2 Conseils régionaux	2 DIRECCTE 2 Conseils régionaux

## SECTION 3

L'Initiative pour l'emploi des jeunes pourrait faire émerger à la marge des actions nouvelles et peut-être favoriser le renforcement de la qualité du suivi proposé aux jeunes de Seine Saint Denis



Comme présenté lors du préambule, cette section étudie **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

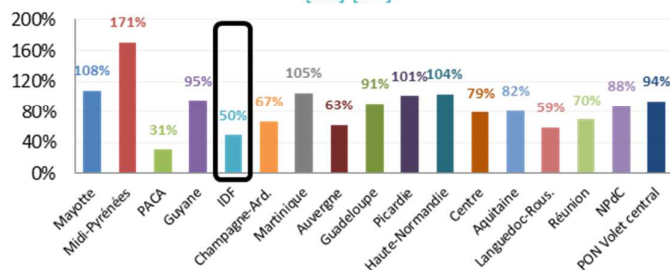
### 3.1 Quels résultats en région Ile de France au regard de la stratégie volontariste initiale de la France privilégiant une réponse rapide et massive ?

#### 3.1.1 La mise en oeuvre d'une action rapide n'est pas clairement portée en région Ile de France

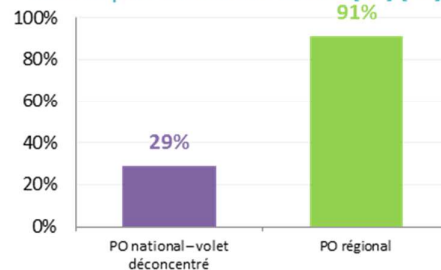
L'objectif d'un déploiement rapide de l'IEJ a été posé fortement tant dans le PO national IEJ (« Il s'agit d'apporter sans délai une réponse aux difficultés économiques et sociales auxquelles se trouve confrontée une partie des jeunes de notre pays. » [10]) que dans la plupart des PO régionaux : 9 PO régionaux sur 12 évoquent la nécessité d'une « action immédiate, forte et ciblée en faveur de l'emploi des jeunes ». Pour autant, cette ambition n'est pas clairement affirmée dans le PO régional Ile de France.

**Pour autant, l'objectif d'un déploiement rapide de l'IEJ a été difficilement tenu en Ile de France** : la programmation a été tardive dans les deux cas et même très en deçà de l'enveloppe pour la DIRECCTE.

Avancement de la programmation des fonds sur les territoires [12] [13]

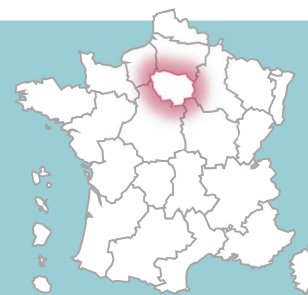


Avancement de la programmation des fonds IEJ+FSE par PO en Ile de France [11] [12]



Plusieurs raisons peuvent être identifiées. La mobilisation de deux autorités de gestion sur un département éligible a nécessité un **processus lourd de gouvernance** (définition de ligne de partage, comitologie, appui aux porteurs) qui aurait sans doute gagné à être simplifié via la constitution d'un guichet unique. On peut ensuite souligner la **complexité de la mise en oeuvre de l'IEJ**, à la fois en tant qu'instrument financier qui embarque toute la complexité du FSE, mais également en raison de la définition de NEET et des conditions propres à l'IEJ qui ont pu décourager les acteurs et restreindre la sélection des opérations. Enfin, il est clair que la **gestion en mode appel à projet est beaucoup plus lourde** à mettre en oeuvre au démarrage d'une programmation en termes de temps passé à l'instruction des dossiers et d'accompagnement des porteurs, et emporte davantage d'exigences en terme de qualité et de sélection des opérations.

La DIRECCTE a assumé le choix d'une programmation respectant les critères d'éligibilité de l'IEJ, plutôt que de s'attacher à une programmation rapide, se donnant ainsi le temps d'instruction des dossiers de réponse aux appels à projet. Du côté du Conseil régional, le temps de mise en route semble avoir été plus long qu'ailleurs, rendant plus difficile une programmation rapide, même si au final, celle-ci est presque finalisée au 31 décembre 2015.



### 3.1.2 Bien que le Conseil régional comme la DIRECCTE affichent le caractère massif de la réponse comme une de leur ambition, les objectifs en termes de nombre de participants ciblés dans les opérations ne la reflètent pas clairement

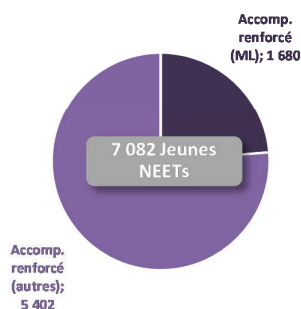
De même que 9 des 12 PO régionaux mettent en avant la nécessité d'une « action immédiate, forte et ciblée en faveur de l'emploi des jeunes » ou encore d'une « action d'envergure en faveur de ces publics », **le PO régional Ile de France se fixe comme objectif** l'« augmentation du nombre de jeunes NEET de moins de 25 ans faiblement qualifiés accompagnés vers la formation, l'apprentissage, un stage ou un emploi » [9].

**Au niveau national également, le PON IEJ est explicite** : « L'IEJ sera mise en œuvre comme un levier permettant d'optimiser les effets des dispositifs existants en France et correspondants aux objectifs de la garantie jeunesse afin de maximiser le nombre de bénéficiaires en s'appuyant sur les grands opérateurs et réseaux associatifs compétents » [10].

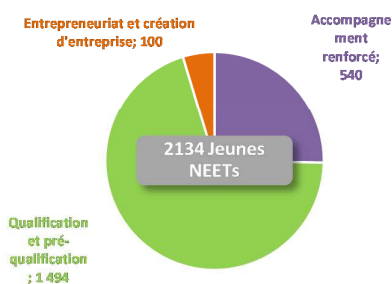
Dans son PO, le Conseil régional indique ainsi cibler 1369 participants NEETs entrant dans les actions soutenues par le PO régional d'ici à 2023. Finalement, dans le cadre de la programmation du PO régional, 2134 participants pourraient être pris en charge (pour les opérations programmées au 31/12/2015, donc sans doute un peu plus une fois la programmation terminée).

D'après les cibles prévues dans les documents de présentation des projets, 7 082 jeunes devraient être pris en charge dans le cadre des opérations du PO national-volet déconcentré. Au 31 décembre 2015, le nombre prévisionnel de jeunes devant entrer dans les actions portées par la DIRECCTE est chiffré à 2408 jeunes; le public des actions cofinancées est exclusivement composé de jeunes NEETs de moins de 26 ans habitant en Seine-Saint-Denis..

Nombre de jeunes ciblés par les actions du volet déconcentré – données partielles [10]



Nombre de jeunes ciblés par les actions du PO régional [11]

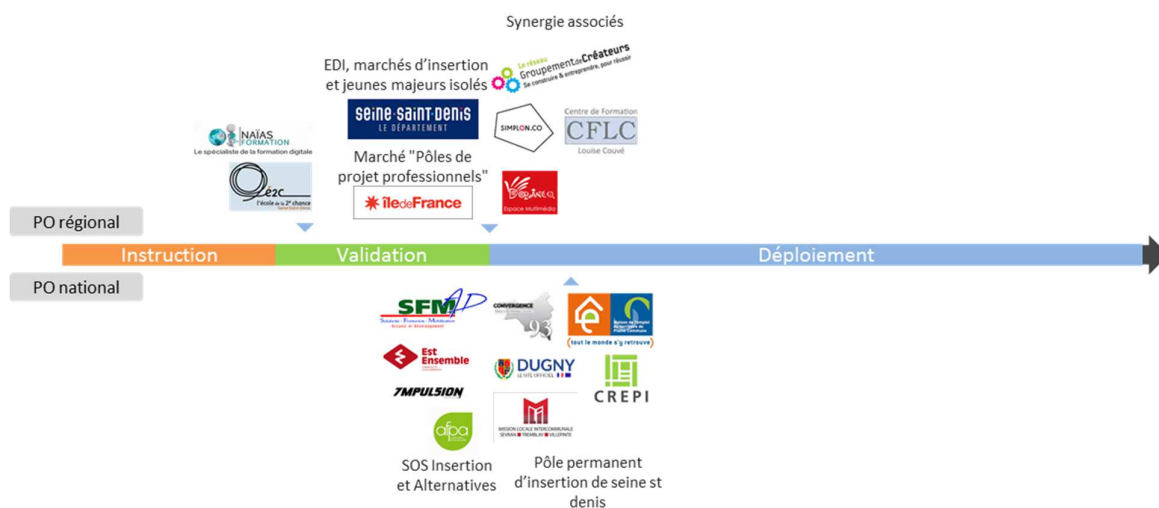


Ces **objectifs cumulés semblent en deçà de ceux observés au niveau national**, qui dépassent en moyenne largement un jeune NEET sur deux (cf. rapport de synthèse national). Par ailleurs, ils ne s'entendent pas comme 9216 participants différents, le cumul de plusieurs actions étant possible entre les opérations de la DIRECCTE et du Conseil régional.



### 3.1.3 La mise en œuvre de la programmation étant peu avancée, il est à ce stade compliqué de dire dans quelle mesure ces objectifs seront atteints

La mise en œuvre des opérations du PO régional, comme de la DIRECCTE est relativement avancée. Une grande majorité d'actions a démarré seulement en octobre 2015, les autres devraient être progressivement déployées en 2016 (c'est le cas des Espaces Dynamiques d'Insertion du Conseil départemental, notamment, qui doivent prendre en charge 240 jeunes par an).



Par conséquent, il est à ce stade difficile de dire si les objectifs prévus en terme de nombre de participants sont réalistes et atteignables, car il n'y a pas d'action réalisée à cette date. Par ailleurs, bien que les données aient été recueillies, le retard de transfert dans Ma démarche FSE pour le volet déconcentré du PO national (notamment lié à des difficultés techniques), ne permet pas de procéder à une analyse fine du profil des jeunes pris en charge et de leurs caractéristiques au regard des jeunes habituellement accompagnés dans le département, et par conséquent de la valeur ajoutée ou des effets du financement de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes. De même, le Conseil régional n'a pas à ce stade de données permettant de réaliser un premier niveau d'analyse. La collecte de ces données doit être un objectif partagé des autorités de gestion pour la période qui s'ouvre.

## 3.2 Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?

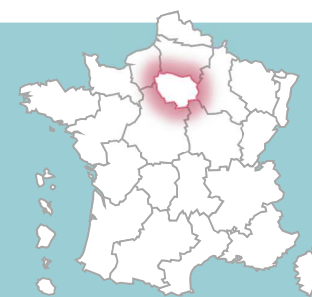
### 3.2.1 L'ambition en termes « d'innovation » n'est pas affirmée clairement par les autorités de gestion en Ile de France

Le rôle de l'IEJ s'entend comme un rôle de novation, d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes (nouveaux opérateurs ou nouvelles actions). Le PO national précise en effet que « cette ressource exceptionnelle [l'IEJ] permet aussi le développement de dispositifs expérimentaux et innovants, conformément à l'esprit du FSE » et que « les opérations innovantes et les opérations collectives sont à privilégier » [10].

L'appel à projets porté par la DIRECCTE mentionne dans les critères de sélection des projets « le caractère collectif, structurant, innovant et transférable du projet », mais c'est la seule référence que l'on peut trouver [16].

De même dans l'appel à projets du Conseil régional, il est fait mention du « caractère structurant, innovateur et transférable du projet » [16], comme dans la plupart des régions (seul le Conseil régional de Martinique mentionne clairement cet objectif), ce qui demeure finalement assez imprécis. Le Conseil régional ne retient pas l'innovation comme un critère d'éligibilité, qui aurait pour conséquence d'écarter de la programmation des projets plus classiques mais néanmoins importants.





### 3.2.2 Dans les faits, les porteurs de projets connus ont été confortés, même si une certaine diversification des actions peut être observée

Dans la réalité, plusieurs facteurs propres à l'IEJ en France ont complexifié le développement de la novation et la diversification des actions, notamment les contraintes qui tiennent à l'outil financier (non-éligibilité de dépenses d'ingénierie de projet) et au calendrier resserré de mise en œuvre (sécurisation du volume des fonds programmés dès fin décembre 2015 et fin de la programmation 2014-2020). Dans les deux cas, peu d'acteurs nouveaux interviennent sur l'IEJ en Seine Saint Denis, et au regard d'autres territoires, ils sont très peu diversifiés.

**Le Conseil régional** a privilégié des actions de formation, avec des acteurs connus. Alors que le repérage est un axe d'intervention du PO régional et figure dans l'appel à projets, il n'y a pas d'opérateurs identifiés dans la programmation sur ces actions.

**Les Espaces Dynamiques d'Insertion portés par le Conseil départemental** dans cet appel à projets font également appel à des opérateurs habitués des financements fléchés au titre de l'insertion et de l'inclusion sociale du Conseil départemental.

Enfin, **le premier appel à projets de la DIRECCTE** a mobilisé peu d'acteurs (sur 21 dossiers, seuls 9 ont reçu un avis favorable). Peu de Missions locales sont finalement mobilisées (les missions locales de Sevrans/Tremblay/Villepinte et la Mission intercommunale pour l'insertion des jeunes), en dehors de l'opération coordonnée par Convergence 93 qui en mobilise 9, notamment en raison de l'abandon des opérations de mobilité européenne pour lesquelles 4 missions locales s'étaient positionnées sur l'appel à projets IEJ 2014). Dans le même temps, le déploiement de la Garantie jeunes en Seine Saint Denis a concerné les Missions locales sur le même public, ce qui justifie qu'elles ne se soient pas toutes mobilisées sur l'IEJ.

Concernant les autres opérateurs, ils ont pour la plupart déjà candidaté sur les fonds européens et ne sont donc pas étrangers à ces logiques. Les instructions assez strictes de l'appel à projet ont pu décourager certains acteurs de se positionner sur l'IEJ.

Au-delà des difficultés inhérentes à la mise en œuvre de l'IEJ, le faible nombre d'acteurs et l'ouverture limitée en dehors du partenariat traditionnel du FSE peut interroger, notamment pour le territoire de la Seine Saint Denis, qui dispose d'un maillage associatif dense au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. La communication en amont sur l'IEJ et l'accompagnement des porteurs de projets, dans les délais impartis, ont sans doute été insuffisants pour assurer une mobilisation rapide. Des difficultés spécifiques ont pu freiner le travail des services : le déploiement de l'IEJ en Seine-Saint-Denis est notamment intervenu dans le contexte de réorganisation du système de gestion du FSE en Ile de France et la fin de la programmation 2007-2013 a engendré une forte charge de travail en 2015 ; la DIRECCTE a également manqué de temps en amont du premier appel à projets pour communiquer avec les porteurs de projets potentiels.

**Concernant les actions financées, des efforts sont à souligner**, certaines actions développant des approches pédagogiques intéressantes, voire un peu nouvelles par rapport à ce qui existe.

Les actions de formation sélectionnées dans l'appel à projets du **Conseil régional** sont finalement plus porteuses de novation que les

ambitions initiales : elles portent essentiellement sur la **formation aux métiers du numérique et aux nouvelles technologies**. Par exemple, le projet porté par Synergie associés a pour ambition de mettre en place une « école du web » pour les jeunes sans qualification issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et d'autres projets visent à former les jeunes NEETs aux métiers en tension du numérique. Ce positionnement répond bien au diagnostic selon lequel le profil des jeunes de Seine Saint Denis ne correspond pas suffisamment à la demande des entreprises qui s'implantent sur le territoire.

De son côté, le Conseil départemental a lancé des initiatives intéressantes dans le cadre du financement des marchés d'insertion, avec des lots réservés aux NEETs afin qu'ils puissent être repérés, bénéficier d'un accompagnement renforcé et d'une formation. Une première

Action	Marchés d'insertion	
Opérateurs	Conseil départemental Seine St Denis	
Montant FSE-IEJ programmé	Environ 400 000€ (soit 8% du PO régional)	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les marchés d'insertion, portés par le Conseil départemental depuis 2013, sont ouverts aux structures IAE et aux entreprises qui souhaitent mettre en place un dispositif.</li> <li>• Le CD travaille avec le réseau Inser Eco 93, qui regroupe les 74 structures d'insertion de Seine Saint Denis.</li> <li>• Les actions portent notamment sur la rénovation et le nettoyage des collèges.</li> </ul>	



expérimentation a eu lieu à l'été 2015 pour certaines structures avec les clubs de prévention de leur territoire (Montreuil et Plaine Commune), et devrait être généralisée en 2016 et 2017. Toutefois, ce dispositif nécessite un engagement fort des SIAE qui ne sont pas toutes prêtes à jouer le jeu, et du Conseil départemental qui porte le risque financier des projets.

Dans le cadre de l'appel à projets de la DIRECCTE, les opérateurs qui se sont positionné ont également profité du financement de l'IEJ pour proposer des projets nouveaux et des expérimentations. C'est le cas par exemple, de la **Mission locale intercommunale de Sevrans** a utilisé l'IEJ pour accompagner les jeunes sous-main de justice en milieu ouvert et fermé, en vue de leur réinsertion professionnelle, ou encore de la **Maison de l'emploi de Plaine Commune**, qui a pu travailler de manière plus intensive sur l'immersion professionnelle des jeunes et le lien avec les entreprises du territoire. La part de ces actions reste cependant marginale dans la programmation de la DIRECCTE.

Action	Accompagnement de jeunes sous main de justice	
Opérateurs	Mission Locale intercommunale Sevrans, Tremblay, Villepinte	
Montant FSE-IEJ programmé	Environ 166 000€ (soit 1% du budget du volet déconcentré du PO national)	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet consiste à accompagner les jeunes en milieu ouvert (sous main de justice), c'est-à-dire faisant l'objet d'un contrôle judiciaire ou suivis par un conseiller insertion et prévention, et qui ont l'obligation de s'insérer professionnellement.</li> <li>La mission locale apporte un accompagnement dédié à chaque jeune repéré pour l'aider à définir un projet professionnel et à débloquent des freins sociaux.</li> <li>Le projet comporte aussi une action en milieu fermé visant à prendre des jeunes en fin d'incarcération et à les mobiliser autour du respect des règles de vie et de socialisation.</li> <li>L'IEJ permet de dédier du temps de conseiller et de cibler un petit nombre de jeunes, mais aussi de travailler en partenariat avec les acteurs en charge de l'accompagnement de ce public.</li> </ul>	

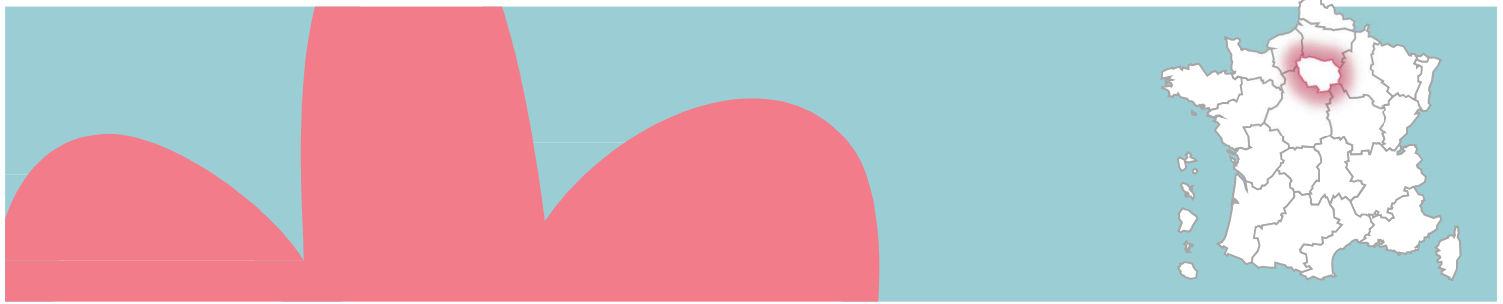
Action	Intermédiation vers l'emploi	
Opérateurs	Maison de l'emploi de Plaine Commune	
Montant FSE-IEJ programmé	Environ 183 000€ (soit 2% du budget du volet déconcentré du PO national)	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre des actions qu'elle conduit pour renforcer le lien entre les jeunes et les entreprises via la Charte entreprises-territoires, la Maison de l'emploi de Plaine Commune a revu l'ingénierie de ses dispositifs</li> <li>Elle a mobilisé la clause d'insertion, le parrainage et l'alternance.</li> <li>L'IEJ a permis de mobiliser davantage les entreprises via la mise en place de clubs RH, mais aussi de personnaliser l'accompagnement en créant des prestations adaptées aux besoins des jeunes et à la demande des entreprises (financement de prestations pour faire des CV vidéos, financement de prestations sur les codes sociaux). Le renforcement de l'accompagnement collectif permet également d'obtenir de bons résultats et de mobiliser les jeunes.</li> </ul>	

Se pose néanmoins la question de la pérennisation de ces projets au-delà de l'IEJ. Un certain nombre d'entre eux n'auraient pas vu le jour sans cet apport de financement (le projet de la Mission locale de Sevrans avait ainsi été abandonné faute de financement). S'ils se révèlent porteurs, y compris en terme de résultats pour les jeunes, il sera intéressant de réfléchir à leur capitalisation à plus grande échelle, et d'étudier les éventuelles conditions financières de leur poursuite (IEJ ? FSE ? Financements nationaux de droit commun ? Financements locaux ?)

### 3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEETs ?

#### 3.3.1 Si le ciblage de l'IEJ sur des dispositifs proposant un accompagnement de qualité est un objectif fort du PO national, il est aussi évoqué par le PO régional Ile de France

Lors du cadrage de la mise en œuvre de l'IEJ, les autorités de gestion ont manifesté leur **volonté de renforcer qualitativement l'offre d'accompagnement** à destination des jeunes.



Le **PO régional** insiste sur la cohérence du parcours qui doit être proposé au jeune et la finalité de l'action qui doit déboucher sur une proposition de formation ou de parcours vers l'emploi : « conformément aux recommandations de la garantie européenne pour la jeunesse, ce repérage doit être immédiatement assorti d'un accompagnement suivi et personnalisé du jeune, afin de sécuriser son intégration dans un parcours vers l'emploi dans le cadre des actions de type 1 de repérage, la Région en coordination avec la DIRECCTE, s'assurera que les jeunes se verront proposer un parcours vers l'emploi par un accompagnement renforcé via une proposition de formation. » Deux étapes sont ainsi identifiées dans l'Appel à projets : en premier lieu l'identification et la levée des freins professionnels et sociaux à l'emploi, et ensuite l'acquisition et le développement de savoir être, de compétences transversales, notamment comportementales et sociales, nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle.

Le **PO national** indique de son côté : « Les crédits alloués à la France au titre de l'IEJ seront mobilisés pour le renforcement de l'activation et de l'intervention précoce, ainsi que [...] l'activation des jeunes à travers l'accompagnement renforcé et la formation » [10]. La DIRECCTE a décliné cette ambition d'un accompagnement de qualité dans son Appel à Projets. Ainsi, sur le territoire de la région, les opérateurs ont pu **renforcer ou ajouter des actions à leur boîte à outils** via différents leviers :

- **L'intensification de la relation conseiller-jeune** en mettant en place des **référénts dédiés**, ayant la charge d'un portefeuille plus limité de jeunes à accompagner : dans le cadre du Projet Convergence 93, chaque conseiller accompagne environ 120 jeunes au lieu de 200 à 300 dans les dispositifs d'accompagnement classiques. « IEJ donne les moyens d'un accompagnement de qualité (permet de lever les freins à l'insertion dans l'emploi). »
- Le **renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels »** : l'accompagnement collectif a un effet d'émulation au sein des groupes accompagnés
- La **démultiplication des mises en situation professionnelles** : « les jeunes sont incités à bouger, à rencontrer des entreprises, visiter des chantiers, aller au théâtre et avoir des temps fort culturels » (Maison de l'emploi Plaine commune) ; le lien avec les entreprises est renforcé, elles sont impliquées dans la pré-sélection des jeunes.
- **L'enrichissement thématique de l'accompagnement** pour faciliter la remobilisation : la MLI de Sevrans travaille à la remobilisation par le sport avec les jeunes en milieu fermé pour les aider à intégrer les notions de cohésion d'équipe, socialisation, règles, hygiène de vie, etc.

### 3.3.2 L'IEJ devrait constituer un renfort de moyens pour les porteurs de projet, facilitant ainsi le renouvellement des modalités d'accompagnement et contribuant à la qualité du suivi, mais le retard de la programmation ne permet pas une analyse exhaustive des effets du financement

L'IEJ devrait réellement permettre de dédier des moyens complémentaires à l'accompagnement des jeunes, mais s'il est difficile de quantifier ce renfort. Ainsi, le **projet Convergence 93**, portée par la DIRECCTE, qui associe neuf Missions locales dans une structure chapeau a pour objectif de mettre en place un accompagnement renforcé avec 1 à 2 agents à temps plein pour accompagner les NEETS. Il semble que les **actions portées par le Conseil départemental** permettent également un suivi renforcé et de meilleure qualité grâce à des ETP dédiés (que ce soit dans les marchés d'insertion ou dans l'appel à projet EDI), sans qu'il soit toutefois possible de le quantifier. Le renfort de moyens aux **actions portées par le Conseil régional** est également difficile à évaluer dans la mesure où le financement a surtout appuyé les marchés de formation portés par la collectivité. On peut toutefois identifier de nouvelles modalités d'accompagnement dans le cadre des projets sélectionnés par l'AAP.

Cependant, le lien entre le renfort de moyens et la qualité des actions conduites est pour le moment difficile à analyser. En effet, un certain nombre d'actions visant à mettre en œuvre l'accompagnement renforcé n'ont pas encore débuté, et pour les actions en cours, **les résultats quantifiés permettant de renseigner les sorties des actions ne sont pas disponibles**. Il conviendrait de réaliser une analyse précise au regard des effets attendus des logiques d'ETP dédiés (littérature scientifique), et des résultats obtenus dans le cadre d'autres dispositifs de la région. **L'analyse contrefactuelle de 2018 pourrait apporter des éclairages sur ces points.**

Du point de vue **qualitatif**, l'effet de l'IEJ sur les actions cofinancées est souligné par les acteurs terrain. Le renforcement du taux d'encadrement des missions locales et des autres acteurs en charge de l'accompagnement des jeunes (Maison de l'emploi de Plaine



Commune notamment) a non seulement permis de renforcer le suivi individuel et collectif, mais également d'engager une réflexion sur les actions conduites. Cette mise en perspective a permis de corriger certains dysfonctionnements des dispositifs existants (le cadre de relation avec les entreprises par exemple) et d'améliorer l'offre d'accompagnement. Le temps a par contre manqué (en raison des contraintes de mise en œuvre) pour réfléchir à des actions véritablement nouvelles.

Le travail de coordination engagé sur le territoire à l'initiative des acteurs a également permis d'avancer sur la qualité des projets soutenus.

### 3.4 L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEETs ?

#### 3.4.1 En Ile de France, la notion de « parcours des jeunes » est explicitée dans les PO

La notion de parcours recouvre dans l'IEJ différentes acceptations :

- Le soutien à des dispositifs de **parcours intégrés** du jeune depuis le repérage jusqu'à l'emploi ;
- Le **soutien à des actions visant à réduire les ruptures et temps de latence dans les parcours** ;
- La **construction d'un parcours** du jeune en articulant plusieurs dispositifs, du repérage à la mise en emploi, certains financés par l'IEJ (PO national ou régional) et d'autres par des crédits nationaux.

**En Ile de France, la notion de parcours est abordée dans les PO et AAP.** Le PO régional fait mention du terme « parcours » dans les principes directeurs régissant la sélection des opérations, et renvoie en ce sens à l'articulation de ses actions avec celles portées par la DIRECCTE : « Le repérage doit être immédiatement assorti d'un accompagnement suivi et personnalisé du jeune, afin de sécuriser son intégration dans un parcours vers l'emploi dans le cadre des actions de type 1 de repérage. La Région en coordination avec la DIRECCTE, s'assurera que les jeunes se verront proposer un parcours vers l'emploi par un accompagnement renforcé via une proposition de formation [9]. » L'Appel à projets cible ainsi comme actions à mettre en œuvre les « **actions d'accompagnement vers un parcours d'insertion sociale et professionnelle** pour les jeunes éloignés de l'emploi et dont les difficultés ne permettent pas un accès direct à un dispositif d'insertion » [16].

La notion de « parcours » est également explicitée dans le **PAR** (Le PO régional le mentionne également) sous l'angle de la **nécessaire articulation des actions et des PO entre eux**, facilitant le cas échéant les allers-retours d'un jeune entre les actions relevant des PO national et régional, de manière à pouvoir lui proposer un **parcours complet et intégré**.

L'Appel à projets de la DIRECCTE ne mentionne pas la notion de parcours mais indique que les actions retenues doivent privilégier un **accompagnement social et professionnel renforcé, global et intégré par la structure accompagnante**.

#### 3.4.2 Si la coordination entre les autorités de gestion est assurée, la mise en œuvre de parcours intégrés pour les jeunes demeure limitée

**La coordination de l'IEJ entre autorités de gestion** a été intensifiée en amont de la programmation (automne 2014) pour aider les porteurs de projet à cibler leurs demandes de financement sur le bon appel à projets. Les opérateurs regrettent toutefois qu'il y ait peu de dialogue au niveau régional, et souhaiteraient disposer d'une plus grande visibilité sur l'ensemble des actions conduites. Cela nuit, selon eux, à la cohérence et peut également avoir un effet désincitatif sur les porteurs qui s'engagent dans la mise en œuvre de l'IEJ.

**Au final, la coordination Etat-Région en Ile de France s'apparente plus à une juxtaposition des périmètres d'intervention**, que chacun pilote et anime de son côté, sans rencontres régulières, au-delà de la participation formelle à des instances de suivi communes. Dans les faits et malgré la volonté de cohérence initiale, les lignes de partage arbitrées par les deux autorités de gestion ont desservi la construction de parcours. Le travail de définition du périmètre des actions a en effet conduit à écarter des projets qui sollicitaient des financements auprès des deux programmes opérationnels, en les obligeant à scinder en deux leurs opérations. De fait, cela a limité la logique de parcours pour les jeunes alors que beaucoup de structures ont des approches intégrées. Les actions innovantes portant à la fois des actions de formation et d'accompagnement vers l'emploi n'ont pas pu non plus se positionner dans la mesure où elles devaient segmenter leur projet. La mobilisation isolée de l'IEJ sur l'une ou plusieurs des 3 séquences prévues par les PO (repérage, accompagnement et formation) ne peut être suffisante pour assurer l'inscription des jeunes NEETs dans des parcours d'insertion. C'est



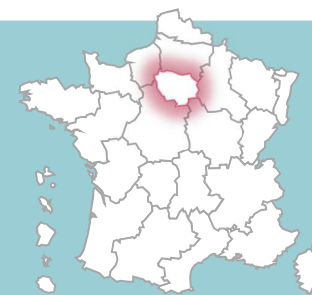
bien l’articulation de ces 3 temps entre eux, via le maillage et la bonne coordination des acteurs, à un échelon territorial et à un échelon individuel, qui permet de le garantir.

**L’articulation des dispositifs entre eux sur le territoire de la Seine St Denis est développée de manière ponctuelle.** En effet, comme dans la quasi-totalité des territoires, **l’animation territoriale a eu peu de temps pour se développer.** Une première réunion de coordination régionale de l’IEJ, co-animée par la DIRECCTE, le Conseil régional et le département, a eu lieu le 9 avril 2015 dans les locaux du Conseil départemental, ainsi que des ateliers d’aide au montage de projets. Une réunion d’animation avec les porteurs de projets IEJ devrait avoir lieu en mai 2016.

Si l’ensemble des opérateurs rencontrés ont souligné la qualité de l’accompagnement dont ils ont bénéficié de la part de la DIRECCTE pour construire leur projet, ils indiquent également ne pas avoir eu d’échanges avec les autres opérateurs du territoire dans cette phase de construction. Du point de vue des acteurs, il manque une complémentarité territoriale sur le parcours d’insertion, qui aurait pu être davantage pilotée, organisée et rendue lisible par les services de l’Etat.

## SECTION 4

### Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Seine Saint Denis



La **présente évaluation** de l'IEJ, à travers l'analyse présentée dans la section 3 des premiers effets perçus ou mesurés de l'IEJ en 2015 en région Ile de France, a pour objectif de **qualifier les premiers impacts de l'IEJ, en répondant aux questions évaluatives suivantes** :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Dans cette section, nous proposons quelques éléments de réponse à ces questions évaluatives concernant la région Ile de France, ainsi que des recommandations pour garantir la bonne mise en œuvre de l'IEJ à court terme dans le cadre de la programmation actuelle, mais aussi le cas échéant à moyen terme, en cas de renouvellement des financements IEJ.

#### 4.1 Si l'IEJ en Seine Saint Denis vient renforcer une dynamique territoriale pour un suivi plus qualitatif des jeunes, les choix réalisés ne semblent pas suffisants pour apporter une réponse différente aux problématiques des jeunes NEETs dans la région

##### 4.1.1 Les choix de mise en œuvre de l'IEJ en Seine Saint Denis font écho aux enjeux régionaux sur la faible qualification des publics NEETs

Les choix de mise en œuvre de l'IEJ inscrits dans les PO visent à répondre aux problématiques spécifiques rencontrées par les jeunes dans le département. Avec un taux de chômage de plus de 30% de la population active des 15-24 ans et un nombre élevé de jeunes NEETs, **la relégation des jeunes de Seine Saint Denis a un caractère structurel qui s'est accru avec la crise économique**. Les spécificités du département doivent être prises en compte dans les solutions à apporter. D'une part, alors que l'attractivité économique du territoire ne cesse de croître, les jeunes NEET n'ont pas accès aux opportunités d'emploi offertes, à la fois en raison d'un faible niveau de diplôme mais également de représentations négatives des entreprises face à un public souvent issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville. D'autre part, les difficultés d'insertion, à la fois sociale et professionnelle, associés à une précarité importante, imposent de mettre l'accent sur des actions de remobilisation et de pré-qualification.

Les jeunes de Seine Saint Denis affichent par ailleurs un niveau de formation plus faible qu'ailleurs, et un niveau élevé de déscolarisation précoce, ce qui conduit à de forts taux d'illettrisme (4 fois supérieur à la moyenne nationale).

**Toutefois, alors que le PO régional traduit la volonté de répondre au cumul de difficultés rencontrées par les jeunes NEETs**, aucune action n'a été mise en œuvre pour permettre leur repérage. Un effort dans ce sens aurait donné davantage de sens à la notion de parcours intégré (repérer les NEETs, puis les intégrer dans un parcours de pré-qualification ou de formation) et aurait davantage reflété les ambitions du Conseil régional en termes de ciblage des participants.

Du côté de la **DIRECCTE**, la **part particulièrement importante d'opérations concernant les Missions locales** reflète la volonté d'améliorer la qualité de l'offre pour mieux prendre en compte les problématiques des jeunes en Seine Saint Denis. Pour autant, il faut aussi mentionner que ces choix résultent autant de la volonté de répondre à des problématiques territoriales, que des différentes contraintes auxquelles ont été confrontées les autorités de gestion : caractéristiques de l'instrument financier définies par l'Union européenne, choix français d'architecture institutionnelle et de calendrier resserré, qui ont conduit la DIRECCTE à privilégier des opérations portées par des acteurs qu'elle connaissait, plutôt que d'ouvrir le champ à des opérations plus nouvelles, permettant de répondre différemment aux besoins des publics et d'enrichir l'offre de service existante. .



#### 4.1.2 Si l'intervention réalisée avec l'IEJ est globalement cohérente avec ce qui était prévu par les programmes opérationnels sur le plan du type d'actions financées, c'est plus ambiguë lorsqu'on analyse cette intervention au regard de ses effets attendus

Les orientations de programmation pour le département de Seine Saint Denis sont définies :

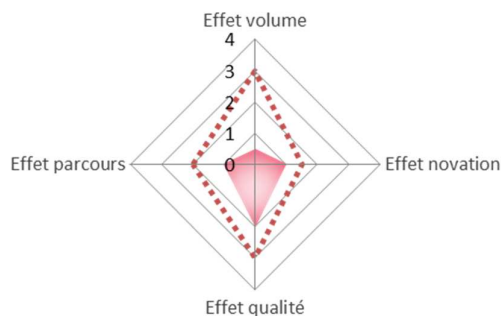
- pour le Conseil régional dans le PO régional et l'APP ;
- pour la DIRECCTE, dans le PO National et les deux APP lancés en 2014 et 2015.

Ces orientations portent à la fois sur le type d'actions que les autorités de gestion souhaitent financer avec l'IEJ, mais également sur les effets attendus et les objectifs recherchés de l'intervention publique.

Concernant le type d'actions, la mise en œuvre de l'IEJ en Seine Saint Denis recouvre à peu près les orientations définies dans les différents documents stratégiques nationaux et régionaux : financement d'actions de formations par le Conseil régional, financement d'accompagnement renforcé par la DIRECCTE. Les actions de repérage sont en revanche plutôt absentes de la programmation car elles n'ont pas été proposées.

Les orientations sur les effets attendus de l'IEJ portaient avant tout sur la volonté des autorités de gestion de renforcer qualitativement le suivi des jeunes, et de favoriser des parcours intégrés et complets vers l'emploi. La DIRECCTE a également clairement affirmé sa volonté d'innovation (à travers des pédagogies d'accompagnement renouvelées dans les opérations proposées). Si le Conseil Régional et la DIRECCTE n'ont pas particulièrement relayé les objectifs sur le volume de jeunes pris en charge pour aller dans le sens d'une action massive pour l'emploi des jeunes avec l'IEJ, le volume attendu semble limité, notamment en raison du maillage important du territoire en matière d'accompagnement des jeunes. **La cohérence de l'intervention des autorités de gestion de Seine Saint Denis est toute relative au regard de ces effets attendus :**

Evaluation qualitative de l'intensité pressentie des impacts de l'IEJ en Seine Saint Denis



■ Intensité pressentie en Seine Saint Denis ■ Intensité moyenne pressentie sur les territoires éligibles

- **L'IEJ n'a pas été mobilisée pour faire effet levier sur le volume de jeunes pris en charge.** Les cibles de prise en charge de participants dans les différentes opérations, du PO régional comme du PO national dans la région, sont moins élevées que dans les autres régions. Par ailleurs, les opérateurs sont en retard dans la réalisation de ces objectifs.
- **L'effet d'innovation** (au sens d'acteurs nouveaux ou d'actions innovantes sur le plan pédagogique), bien que clairement souhaité par la DIRECCTE, reste également limité : les acteurs intervenant dans le cadre de l'IEJ sont finalement peu nombreux et assez peu nouveaux. Pour sécuriser sa programmation, la DIRECCTE a privilégié des porteurs de projets solides et habitués à la complexité de gestion des fonds européens. De même, des actions intéressantes sur le plan pédagogique ont émergé, mais dans l'ensemble cela reste marginal.

et de relation qui vont dans le bon sens. Cependant, les relations entre autorités de gestion ne permettent pas encore de piloter effectivement la réalisation de l'objectif conjoint visant à favoriser des parcours intégrés des jeunes.

- Au final, c'est sur **l'effet qualité** que l'intervention a été la plus cohérente avec l'ambition initiale : la DIRECCTE a réellement privilégié un accompagnement plus qualitatif et plus intensif des jeunes à travers la logique d'ETP dédiés et le souci de privilégier des opérations proposant des offres de services complémentaires à ce qui existait par ailleurs. Le Conseil régional de son côté souhaité financer des formations innovantes et adaptées aux attentes des entreprises. C'est là aussi le souci d'un suivi de qualité qui a présidé à ces choix.





**Cependant, les opérations ne sont aujourd’hui pas assez avancées pour mesurer l’efficacité des actions pour amener le jeune vers une solution d’emploi, d’apprentissage, de stage ou de formation.** En raison du retard de la programmation et de l’absence de données de suivi des participants, tant pour la DIRECCTE que pour le Conseil régional, il n’est pas possible de se prononcer sur l’efficacité des actions conduites. Un accompagnement renforcé devrait être mis en œuvre par la DIRECCTE pour encourager les porteurs de projets à saisir les données en continu dans Ma Démarche FSE, non seulement parce que c’est une obligation réglementaire, mais également pour améliorer le pilotage des résultats obtenus.

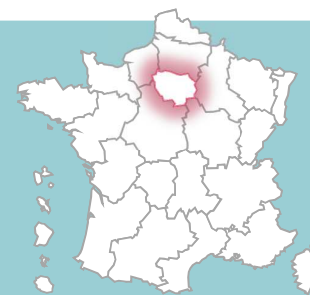
#### 4.1.3 L’avancement du déploiement et les données disponibles sur les résultats fin 2015 ne permettent pas de se prononcer sur le niveau d’efficacité des actions déployées en Seine Saint Denis

L’absence de données disponibles à ce stade sur le coût des actions mises en œuvre en Seine Saint Denis ne permet pas de se prononcer sur l’efficacité.

#### 4.1.4 L’impact plus structurel de l’IEJ dans la région est faible sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l’emploi des jeunes, mais les financements semblent en revanche avoir quelques effets sur le profil des jeunes pris en charge

**L’IEJ en Seine Saint Denis n’a que très peu fait bouger les lignes sur la dimension institutionnelle des politiques de l’emploi des jeunes :** les partenariats n’ont que peu, voire pas du tout évolué et ce sont essentiellement des partenariats existant qui ont pu se poursuivre à la faveur des financements IEJ. De même, la gouvernance Etat/Région s’implique peu sur la mise en œuvre et le suivi des actions, alors qu’elle a été assez importante en amont de la programmation. Par ailleurs, la mise en œuvre de l’IEJ en Seine Saint Denis ne relève pas exclusivement des autorités de gestion et du Conseil départemental : l’IEJ est également mise en œuvre via le volet central du PON IEJ à travers plusieurs dispositifs nationaux tels que Pôle emploi, l’APEC, la Garantie jeunes, l’APEC et la formation des emplois d’avenir. Dans ce cadre, le format d’intervention semble moins souple que dans d’autres territoires.

Si les effets sur les jeunes pris en charge sont pour le moment difficilement mesurables, les différents opérateurs rencontrés ont souligné les possibilités offertes par l’IEJ pour s’ouvrir à d’autres publics que ceux habituellement pris en charge ; c’est le cas par exemple de l’accompagnement des jeunes sous main de justice, pour lesquels la prise en charge n’aurait pas été possible sans l’IEJ, ou de la levée des freins périphériques à l’emploi qui est prise en compte dans de nombreux projets eu égard aux problématiques spécifiques des jeunes NEETs. Cependant, et malgré le maillage déjà important sur le territoire, les actions de repérage gagneraient à être renforcées.

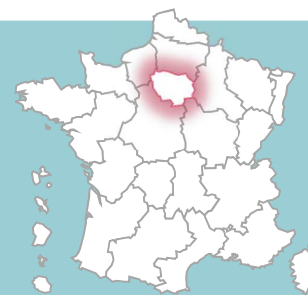


## 4.2 Recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Seine Saint Denis

A l'issue de cette première évaluation à fin 2015 de la mise en œuvre de l'IEJ en Seine Saint Denis, des recommandations émergent pour la poursuite de la mise en œuvre de l'IEJ.

Ces recommandations portent sur du court terme, pour la bonne réalisation de la programmation envisagée, et sur du moyen terme, en cas de renouvellement de l'IEJ, pour orienter les autorités de gestion dans leur processus de travail.

Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Faisabilité – facilité d'atteinte				Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			--	-	+	++	Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)
Approche de programmation	Directe, Conseil Régional et acteurs du CREFOP	Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé : <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur les jeunes NEETs de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins</li> <li>Sur l'offre d'accompagnement du territoire et ses lacunes</li> </ul>	Orange					X
		S'appuyer sur les instances existantes (CREFOP) pour renforcer l'intégration des choix sur l'IEJ dans la stratégie locale en matière de politique de l'emploi, au-delà d'une vision de gestionnaires						X
	Directe et Conseil Régional	Adopter une approche encore plus concertée dans la préparation de la mise en œuvre de l'IEJ (actions de communication communes, appel(s) à projet commun)	Vert					X
		En amont de la programmation, organiser une concertation large des porteurs de projets potentiels, pour intégrer leurs réflexions dans le diagnostic territorial, et être à l'écoute des propositions de projets						X
		Adopter une approche encore plus proactive dans le démarchage de nouveaux partenaires / porteurs de projets en s'appuyant sur un diagnostic territorial plus poussé						X
		Favoriser la mise en place de réponses communes, intégrées aux appels à projets (les appels pourraient inciter, dans leurs critères de sélection, à la pluridisciplinarité et à la mise en place de démarches intégrés)						X
		Poursuivre les efforts réalisés sur l'accompagnement des porteurs de projet en amont du dépôt de leur réponse aux AAP, dans une logique d'innovation et de complémentarité avec l'offre de service existante						X
Directe	Finaliser rapidement la programmation, en tenant compte des premiers retours de ce rapport d'évaluation, si possible		X					
Collecte des données	Directe et Conseil Régional	S'atteler rapidement à la collecte des données sur les différentes opérations, de manière à pouvoir se donner de la visibilité sur les premiers résultats, et le cas échéant mettre en œuvre des plans d'actions correctifs concertés		X				



		Prévoir de nouveaux champs de données dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives) et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune (ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation, etc.) dans l'optique d'une évaluation contrefactuelle en 2018			X	X
Pilotage des impacts et des résultats	Direccte, Conseil Régional et opérateurs	Surveiller de près la consommation effective des enveloppes en s'appuyant sur les instances existantes (Comités de Suivi), pour pouvoir prendre des mesures correctives en cas de risque de sous-réalisation (re-programmation, etc.)			X	
		Surveiller de près l'état des lieux des sorties pour détecter au plus tôt les écarts par rapport aux objectifs fixés par les PO et mettre en place les plans d'actions adéquats			X	
Animation du déploiement	Direccte, Conseil Régional, opérateurs	S'appuyer sur les instances existantes (CREFOP) pour renforcer le pilotage des résultats, en mettant en avant dans ces instances les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées localement dans la mise en œuvre de l'IEJ, et en favorisant des temps d'échange sur les solutions envisageables pour améliorer les résultats des actions			X	
	Direccte, Conseil Régional, opérateurs	Structurer et renforcer l'animation territoriale à l'échelle infra-régionale et régionale en mettant en place des réunions communes avec l'ensemble des opérateurs			X	

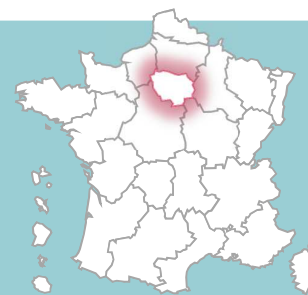
**Correspondants de l'étude en Aquitaine :**

Direccte : Clément EVANNO, chargé de mission, service Projets régionaux (SPR) du département du FSE (DFSE) de la DIRECCTE d'Ile-de-France. [clement.evanno@direccte.gouv.fr](mailto:clement.evanno@direccte.gouv.fr)

Conseil régional : Marie-Amélie DUTREY, référente FSE, service gestion des fonds européens de la Direction des Fonds européens (DFE) de la Région Ile-de-France [marie-amelie.dutrey@iledefrance.fr](mailto:marie-amelie.dutrey@iledefrance.fr)

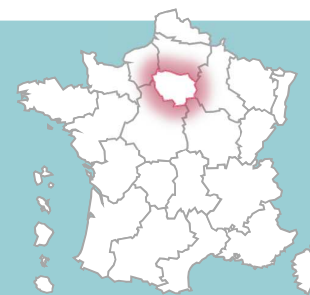
# SECTION 5

## Annexes



## Annexe 1 : Sources documentaires

- [1] Eurostat ; 2010-2014 ; <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>
- [2] Insee, 2009-2012 ; <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>
- [3] INSEE Territoires –Seine Saint Denis, 2013
- [4] DARES, statistiques mensuelles du marché du travail
- [5] Observatoire social des inégalités de Seine Saint Denis – 2014
- [6] Document Défi métiers [https://www.defi-metiers.fr/sites/default/files/docs/publications/chiffres\\_cles\\_jeunes\\_emploi\\_2014.pdf](https://www.defi-metiers.fr/sites/default/files/docs/publications/chiffres_cles_jeunes_emploi_2014.pdf)
- [7] Bulletin de conjoncture économique et social de Seine Saint Denis, 2015
- [8] Logiciel Parcours 3 des Missions locales
- [9] PO Régional Ile de France FEDER/FSE/IEJ
- [10] DGEFP, PO National IEJ
- [11] Conseil Régional Ile de France, données de programmation, 31 décembre 2015
- [12] DGEFP, Extraction Ma Démarche FSE – base de programmation, 6 janvier 2016
- [13] Conseils Régionaux, suivi de la programmation, janvier 2016
- [14] DGEFP, Extraction Ma Démarche FSE – base des participants, 13 janvier 2016
- [15] Données issues des rencontres sur le terrain, novembre 2015 (cf. annexe 2)
- [16] Appel à projets du Conseil régional d’Ile de France – Favoriser l’insertion professionnelle des jeunes du département de la Seine Saint Denis
- [17] Région Ile de France – Budget 2014



## Annexe 2 : Structures interrogées en Ile de France dans le cadre de la mission d'évaluation

Structure	Date de l'entretien	Interlocuteurs rencontrés ou contactés
DIRECTE Ile de France	16/11/2015	Cédric GUILLON LAVOCAT, Service FSE - responsable de l'unité Projets régionaux
		Clément EVANNO, Service FSE - chargé de mission de l'unité Projets régionaux
		Christine POULAIN, Service FSE - chargée de mission à l'unité gestion financière et méthodes, notamment en charge du suivi transversal de l'évaluation pour les programmes 2014-2020
		Sabine GODIVEAU, Service FSE - gestionnaire de l'unité Projets régionaux
		Charles BLOQUERT, Service FSE - chargé de mission de l'unité Projets régionaux (spécialisé IEJ)
Conseil Régional Ile de France	21/01/2016	Sylvie TOULOTTE, Adjointe Direction des financements européens - UAIE
		Marie Amélie DUTREY, gestionnaire de fonds UE
Conseil départemental Seine Saint Denis	27/11/2015	Wuthina Chin, Bureau de l'insertion des jeunes et de l'action sociale, pilote du dispositif Espaces dynamiques d'insertion
		Estelle Vulliez, Service développement économie solidarité
Convergence93	18/11/2015	Hakim HOCINE, Directeur
		Thouraya BEN HAJ ALI, référente sur le dossier IEJ
Maison de l'Emploi du Territoire de Plaine Commune	19/11/2015	Richard GENDRON, Directeur Maison de l'emploi
		Dominique WOIRGARD, référente sur le dossier IEJ
Mairie de Dugny	26/11/2015	Fadéla HAMNACHE, Directrice Jeunesse et Citoyenneté
Mission Locale Intercommunale Sevrans-Tremblay-Villepinte	27/11/2015	Yvelie LE GALL, Directrice MLI



## Annexe 3 : Eventail des questions posées lors des rencontres avec les autorités de gestion et les opérateurs

### Question 1 : Votre vision de l'IEJ et de sa pertinence au regard de votre région et des objectifs de la Garantie pour la Jeunesse

- Quelles sont les principales caractéristiques / tendances de votre territoire sur les thématiques emploi et jeunesse ?
- Quels sont les principaux acteurs de l'emploi / jeunesse sur votre région ?
- Quelle est votre vision des orientations stratégiques de l'IEJ au regard des enjeux et objectifs poursuivis : la mise en place de la Garantie pour la jeunesse ?
- L'enveloppe et le montage financier global (FSE-IEJ) vous paraissent-ils adaptés ?
- Les types d'actions (3 axes : repérage / accompagnement et insertion) et les publics éligibles vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration du dispositif dans sa conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

### Question 2 : Votre vision du processus et des modalités de mise en œuvre de l'IEJ sur son territoire

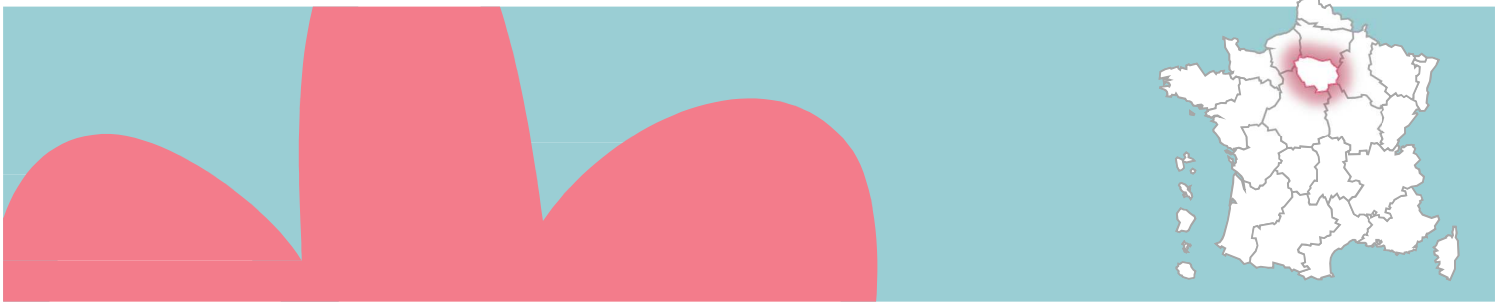
- Reprendre la mise en place de l'IEJ depuis son origine : l'IEJ est annoncé par l'UE puis la DGEFP, que se passe-t-il ensuite ?
- Quelles ont été les grandes étapes pour préparer la mise en place des actions ? Les acteurs clés impliqués ?
- [Pour les autorités de gestion uniquement] Sur quoi reposent les choix qui ont été faits ? Et qu'est-ce qui aurait éventuellement pu être différent ? Concernant :
  - Le fait d'avoir un PO national dédié (volet central + volet déconcentré), et des PO pluri-fonds FEDER-FSE-IEJ pour les Régions ?
  - Les financements accordés à chaque territoire ?
  - L'articulation IEJ-FSE ?
  - Les types d'actions prévues : les actions prévues dans le PO national, la déclinaison en 3 axes (repérage/accompagnement/insertion) ?
  - Les lignes de partage ?
  - Les opérateurs retenus / opérateurs absents ?
- [Pour les autorités de gestion] Avec quels autres programmes / dispositifs s'articulent les actions IEJ ?
- Quelle est votre vision des modalités de pilotage et de gestion de l'IEJ au sein de la région (les points forts, les points d'amélioration et les difficultés rencontrées en matière de pilotage et de gestion) ?
- Quelles articulations avec les dispositifs et instances de pilotage préexistants ?

### Question 3 : Les choix qui ont été réalisés pour mettre en œuvre l'IEJ (les contenus, les objectifs, les spécificités) et leurs apports au regard des enjeux de l'IEJ

- Quelle démarche de programmation / préparation des projets une fois les enveloppes allouées par territoire ?
- [Pour les autorités de gestion] Quels choix ont été réalisés en matière de programmation ?
- Sur quoi reposent les choix qui ont été faits (choix d'actions, de public, de financement) ?
- Quels objectifs visés sur les politiques « jeunesse & emploi » ; sur les jeunes ; la dynamique territoriale des actions ?
- Quel effet de substitution / levier / innovation attendu ? Quelle place de l'IEJ dans les financements de l'opérateur / autorité de gestion pour cet effet levier ?
- [Pour les opérateurs] L'enveloppe et le montage financier vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration des actions des opérateurs dans leur conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

### Question 4 : Votre vision de la mise en œuvre effective de l'IEJ

- Où en est-on dans le déploiement des actions aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a bien avancé/pris du retard ?

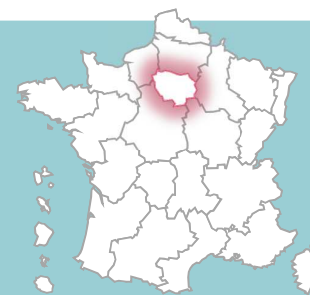


- Quels sont, selon vous les bonnes pratiques, les actions emblématiques / qui fonctionnent, les freins et difficultés ?
- Quels sont finalement, dans ce que vous en percevez à ce stade, les grands changements qu'amène l'IEJ ?

#### Question 5 : Votre vision de la réussite de l'IEJ

- Quels seraient de votre point de vue les indicateurs de réussite de l'IEJ du point de vue des types de dispositifs mis en place, des partenariats sur les territoires, des profils de jeunes concernés, des modalités de financement ?





## Annexe 4 : Description détaillée des modèles d'analyse évoqués dans ce rapport régional

### Annexe 4.1. : Description des modèles d'analyse relatifs à la démarche de programmation des autorités de gestion

Trois grandes approches de programmation ont pu être distinguées sur les territoires. Il faut cependant noter que ces approches ne sont jamais « pures ». Différents modèles peuvent se combiner entre eux. Souvent, elles évoluent dans le temps. Une première vague de programmation et d'appels à projet peut être destinée à sécuriser une partie significative de la programmation. Une seconde, voire troisième vague d'appels à projets permet de construire des actions « nouvelles », de solliciter de nouveaux opérateurs.

#### ► L'approche de la programmation « sécurisée »

- Cette première approche a consisté à privilégier une programmation **mobilisant des opérateurs connus ou renforçant les dispositifs existants** du côté des Direccte, et fléchant les fonds IEJ sur des **dispositifs de droit commun de la Région**, notamment les PRF du côté des Conseils régionaux.
- Il s'agissait d'une part de répondre à la **nécessaire programmation rapide et massive** des fonds. L'objectif était également de s'assurer d'une **programmation fiable** (du point de vue de l'utilisation des fonds européens), pour éviter les dégagements d'office, sécuriser le contrôle du service fait et obtenir des bons résultats au final (dispositifs ou acteurs qui ont fait leurs preuves). Enfin, cette orientation est également liée à la compréhension/interprétation des dispositifs éligibles à l'IEJ, plusieurs Direccte ou Conseils régionaux renonçant au financement de certains opérateurs/actions alors que dans le même temps d'autres les financent (cela peut-être le cas d'actions concernant l'Insertion par l'Activité Economique par exemple ou d'actions portées par les Conseils départementaux).

#### ► La démarche d'ouverture formelle

- Dans cette approche, les Direccte et les Conseils régionaux ont eu l'**intention formelle d'ouvrir leur programmation**. Cela est souvent passé par la mise en place d'**appels à projets ouverts à de nouveaux opérateurs et à de nouvelles actions**. Il s'agissait ainsi de **couvrir un spectre large d'actions**, en veillant notamment à développer des actions sur le champ du repérage des jeunes NEETS, ainsi que sur l'accès à la formation.
- Toutefois, cette volonté d'ouverture ne s'est pas toujours traduite dans les faits par des actions proactives en termes de communication et de mobilisation des opérateurs. Si toutes les Direccte et tous les Conseils régionaux concernés ont organisé des réunions d'information avec leurs partenaires et opérateurs habituels, voire même ont accompagné fortement les opérateurs dans le cadre de l'instruction sur l'ingénierie de leurs projets, **ils n'ont pas**, faute de temps, de moyens ou d'une organisation adéquate **été chercher de manière volontaire des opérateurs qui pouvaient utilement combler d'éventuelles lacunes dans l'offre existante**.

#### ► La démarche volontariste dans la construction de l'offre

- Cette approche a été plus **offensive** : les Direccte ou Conseils régionaux ont alors ciblé des opérateurs spécifiques pour enrichir une offre d'accompagnement, investir plus particulièrement le segment repérage par exemple. Cette démarche volontariste s'est traduite par une sollicitation individualisée de nouveaux opérateurs. Alors que dans le modèle précédent, l'ouverture à de nouvelles actions, nouveaux opérateurs était théoriquement possible, ici elle est davantage garantie.
- Cette **diversification des réseaux**, même lorsqu'elle a été volontaire pose toujours la question de l'animation territoriale. Il est nécessaire de **mailler les acteurs entre eux, de construire des parcours cohérents et fluides pour les jeunes**. Ces actions de coordination opérationnelles des acteurs de l'emploi peuvent s'avérer difficile à mettre en œuvre dans les faits.

### Annexe 4.2. : Description des modèles d'analyse relatifs à la coordination Etat-Région

Trois grandes modèles de coordination Etat-Région se sont dégagés dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

#### ► Un modèle dominant de pilotage « juxtaposé ».



- Il s'agit là du modèle dominant, qui se concrétise dans la plupart des territoires par des lignes de partage claires et qui font figure de lignes de démarcation. La coopération entre autorités de gestion se traduit avant tout par du partage d'information et la participation formelle à des instances de suivi communes sur l'IEJ. Les temps de rencontre sont peu nombreux et visent principalement à s'assurer du respect des lignes de partage et d'éviter les doubles financements. Chaque autorité de gestion raisonne sur son propre périmètre d'intervention, et a en charge l'animation de « son » réseau d'opérateurs et de « ses actions » financées par l'IEJ
- ▶ **Un modèle de pilotage « concerté ».**
- Ce modèle se retrouve de manière plus marginale sur les territoires qui ont poussé un peu plus loin les modalités de coopération entre la Direccte et le Conseil régional. Si les lignes de partage restent bien là aussi des lignes de démarcation, les autorités de gestion ont été davantage attentives à la cohérence et à l'articulation de leurs actions entre elles et ont développé des instances de coordination complémentaires.
- ▶ **Un modèle de pilotage « co-construit » et « co-porté ».**
- Ce dernier modèle fait figure d'exception. Il se concrétise à la fois par une coordination renforcée dans l'élaboration du plan d'action et des priorités territoriales d'intervention sur l'IEJ, mais également par des modalités communes de pilotage et de suivi des actions financées dans le cadre de l'IEJ. Les deux autorités de gestion mobilisent ensemble le réseau des opérateurs (en mettant en place par exemple des appels à projets communs).

# PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)

